



présents :

| | | |
|---------------|---|---|
| Messieurs | Philippe Decrey Marc Kilcher Pascal Uehlinger | maire conseiller administratif conseiller administratif |
| Monsieur | Hans Rudolf Roth | président du conseil municipal |
| Mesdames | Julie Bersier Katia Contreras Nadia Giacobino Fidelina Gomes Dias Katia Gregori | Marta Macchiavelli Céline Martin Heidi Tercier Jacqueline Tomasini |
| Messieurs | Andrew Arpidone Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Philippe Demierre Martin Germann Edouard Houman | Stephen Knörr Didier Mayor Alain Nicolet Adrien Rufener Ashwani Singh Richard Stark Florian Wünsche Philippe Zaugg |
| <u>excusé</u> | Philippe Noël | |

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 54'000,- en vue d'augmenter la participation financière à la société Opus One pour l'organisation des concerts « Thônex-Live ». (DA-16-01)
6. Demande d'un crédit de CHF 93'000,- en vue des travaux de réfection des installations techniques de la piscine. (DA-16-02)
7. Demande d'un crédit de construction de CHF 198'000,- pour la mise en œuvre d'un nouveau concept d'entretien du cimetière basé sur la gestion différenciée. (DA-16-03)



8. Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000,- pour la mise en séparatif des collecteurs à la route de Jussy. (DA-16-04)
9. Demande d'un crédit d'étude de CHF 31'000,- pour la mise en séparatif des collecteurs au chemin du Foron. (DA-16-05)
10. Pétition déposée par le groupe UDC ayant comme intitulé : « *Thônex n'en peut plus : non à l'arrive massive de requérants d'asile* ». (RM-16-01)
11. Projet de motion déposé par l'UDC ayant comme intitulé : « *Caran d'Ache : Fleuron de notre économie* » (MM-16-01)
12. Propositions du conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles.

*

Le Président ouvre la séance du conseil municipal à 20h00 et souhaite la bienvenue aux élus.

M. Calame prie les conseillers municipaux d'excuser l'arrivée tardive de M. Arpidone et l'absence de M. Noël.

M. Knörr informe les conseillers municipaux qu'il devra quitter la séance à 22h00.

Le Président prie les conseillers municipaux d'excuser l'arrive tardive de M. Wünsche.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 :
Le procès-verbal du 15 décembre 2015 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
2. Communications du bureau du conseil municipal
M. Roth, président, porte à la connaissance des conseillers les informations et courriers suivants :
 - 2.1. Carnet noir

Le 15 janvier 2016, lors d'un attentat de Ouagadougou au Burkina Faso qui a fait 30 morts et 71 blessés, deux Suisses sont tombés sous les balles, soit M. Jean-Noël Rey, 66 ans, ancien conseiller municipal de Thônex (1975-1976) devenu directeur général de la poste de 1990 à 1998 et M. George Lamon, 81 ans, ancien député valaisan.

En hommage à ces deux personnes disparues en mission humanitaire et à toutes les autres victimes innocentes, le conseil municipal observe une minute de silence.



Arrivée de M. Arpidone à 20h05.

2.2. Modification de la route de Sous-Moulin – pont provisoire

Le Président donne lecture d'un courrier de l'Association de Sous-Moulin adressé au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 18 décembre 2015, à l'attention des conseillers municipaux.

concerne : Modification de la route de Sous-Moulin
Pont provisoire Dossier 108462

Messieurs,

L'Association de Sous-Moulin, dans le premier article de ses statuts, se donne comme objectif « la défense des intérêts et de la qualité de vie des habitants du secteur élargi de Sous-Moulin ».

Depuis quelques années, elle a mis l'accent sur l'aménagement de la route de Sous-Moulin, ses abords et la sécurité de tous les usagers. Le pont qui enjambe la route Blanche est l'un des cinq objets abordés dans une lettre que l'Association adressait à la Direction de l'entretien des routes (M. Jean-Marc Roosens) et à la Direction générale des transports (M. Gérard Widmer). Elle écrivait à ce propos : « Enfin, vu l'état de dégradation de ce pont, pour reprendre les termes de votre lettre du 6 février 2014, il nous semble effectivement judicieux d'initier une sérieuse réflexion quant à son avenir, réflexion à laquelle nous vous demandons d'être associés. (...). Notre association, qui connaît bien les lieux et les problèmes réels qu'ils causent, reste à disposition des spécialistes ».

Messieurs Christian Gorce, directeur des Ponts et chaussées, et Gérard Widmer répondaient le 11 mars 2015 : « Concernant la réfection du pont de Sous-Moulin, nous vous informons que les études sont en cours de démarrage et que le dossier sera mis en consultation une fois les études avancées ».

Il nous étonne fortement qu'un projet d'une telle dimension ne fasse pas l'objet d'une consultation élargie aux associations et à l'ensemble de la population concernée par toutes les implications d'un tel chantier, soit :

1. les graves perturbations de la circulation sur l'axe important qu'est la route de Sous-Moulin;
2. la durée des travaux qui s'étendront sur plusieurs années;
3. les nuisances sonores pour les résidents de ce secteur;
4. le coût de la construction d'un pont provisoire puis de sa démolition, coût dont l'estimation ne figure d'ailleurs pas dans le dossier;

A notre avis, d'autres solutions méritent d'être envisagées et discutées. En conséquence, nous demandons : premièrement que notre association soit entendue et deuxièmement qu'un débat public soit organisé à l'intention des habitants et des communes concernés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le comité : Christian Renggli et Mariel Delorme

Copies à :

- Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
- Conseils municipal et administratif de Chêne-Bourg
- Conseils municipal et administratif de Thônex



2.3. Pétition de l'UDC : « Thônex n'en peut plus : non à l'arrivée massive de requérants d'asile »

Le Président donne lecture de différents courriers reçus suite à la pétition lancée par l'UDC :

- 1) Courrier des habitants de Thônex et environs munie de 120 signatures adressé à l'UDC-Thônex (8 février 2016) concernant la pétition du point 10 ci-dessous.

concerne : votre pétition « Thônex n'en peut plus... »

Mesdames, Messieurs,

Ayant pris connaissance de votre pétition, reçue dans notre boîte à lettres ou transmise par des amis Thônésiens, c'est avec vigueur que, paroissiens des Trois-Chêne ou non, nous nous insurgons contre le titre de celle-ci et contre les arguments qu'elle contient, comme si une déferlante de candidats à l'asile était arrivée à Thônex, alors que selon les chiffres officiels, la commune (13.756 habitants en 2014, OFS) n'en accueille actuellement que...73 à l'abri PC de l'Hôpital des Trois-Chênes !

En comparaison : Vernier en abrite 614, Saconnex 446, Anières 275, pour ne citer que les communes les plus impliquées dans le canton et sans parler des pays comme le Liban, la Jordanie, la Turquie, la Grèce.

Concernant votre interprétation de réfugiés « économiques », vous semblez peu informés sur les conflits qui, en plus de la Syrie, secouent toujours l'Irak et l'Afghanistan et notamment sur l'avancée des islamistes radicaux dans ces deux pays.

Enfin, à propos de la « charge » pour la commune, le fait qu'il s'agisse de jeunes célibataires n'entraîne aucun frais de scolarisation d'enfants !

Par ailleurs, ayant, pour beaucoup d'entre nous, partagé hier un repas communautaire organisé pour eux par les paroisses catholique et protestante des Trois Chênes - qui heureusement défendent encore les valeurs judéo-chrétiennes de notre pays -, nous pouvons vous dire combien ces jeunes sont aimables, polis, prêts à aider et reconnaissants.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

copies :

- conseil administratif de Thônex
- président du conseil municipal Mr. H.-R Roth

- 2) Courrier de l'Association Vandoeuvrienne ASVA adressé à M. Philippe Decrey, maire, le 21 janvier 2016 et ayant comme objet :

Projet de construction d'un centre d'accueil pour requérants d'asile dans le domaine de Belle-Ideé à Thônex

Monsieur le Maire,

Notre association, ASVA (Association Vandoeuvrienne pour la sauvegarde de nos droits dans le respect de la législation) fondée en 2000 et qui compte actuellement plus de 170 membres, dont certains habitent le chemin De Westerweller ou celui de la Seymaz, a récemment été



informée d'un projet de construction de quatre rangées de conteneurs dans le but d'accueillir jusqu'à quatre cents requérants d'asile, à quelques mètres seulement de la zone résidentielle, qui plus est en zone agricole.

Bien que nous ne soyons pas des habitants de la commune de Thônex, nous nous considérons comme concernés par cette réalisation proche de Vandoeuvres et nous permettons de vous solliciter afin que vous organisiez une séance d'information à l'intention des proches résidents de notre commune.

Sans préjuger du désintérêt des autres personnes résidant à Vandoeuvres, nous vous suggérons d'y inviter les riverains du chemin de la Seymaz et des chemins adjacents (ch. du Pré-aux-Cardons, ch. de la Cocuaz, ch. de la Troupe, ch. du Pré-Moineau, ch. des Entremouilles, ch. du Pré-Poiset et enfin ch. De Westerweller).

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en considération notre demande, et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Association Vandoeuvrienne ASVA
Le président M. Jean-Pierre Gardiol

Copies :

- Mme Catherine Kuffer, Maire de Vandoeuvres
- M. Hans Rudolph Roth, Président du conseil municipal de Thônex
- Mme Claire Huygues-Despointes, Présidente du conseil municipal de Vandoeuvres

3) Courrier recommandé de M. Stephen Knörr, du 3 mars 2016 ayant comme objet : *Pétition « Non à une zone de non-droit à Thônex ! »*

concerne : pétition « Non à une zone de non-droit à Thônex ! »

Monsieur le Président,

Je fais suite à la séance du bureau du conseil municipal du 29 février dernier.

A cette occasion, le bureau s'est permis de considérer que la pétition susmentionnée, munie de 417 signatures, ne serait pas « recevable » dès lors qu'il ne figure pas expressément dans son titre qu'elle est adressée au conseil municipal et ce alors même que je vous l'ai adressée par porteur le lundi 29 février à 10h00 directement au guichet du bâtiment principal de la Mairie.

Dès lors le bureau a pris la liberté de décider de ne pas inscrire cette pétition à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière du conseil municipal, mais uniquement de la lire.

Cette façon de faire procède non seulement d'une certaine mauvaise foi, mais est également totalement illégale.

En effet, je me permets de vous rappeler tout d'abord qu'en vertu de l'art. 33 de la Constitution genevoise du 14 octobre 2012 :

1. « Toute personne a le droit, sans encourir de préjudice, d'adresser une pétition aux autorités et de récolter des signatures à cet effet »



2. *« Les autorités examinent les pétitions qui leur sont adressées. Elles y répondent dans les meilleurs délais »*

Ensuite, je vous rappelle également qu'en vertu de l'art. 1 de la loi sur l'exercice du droit de pétition (A 5 10- LPétition) :

« Une pétition est un écrit qualifié comme tel par lequel une personne formule librement une plainte, une demande ou un vœu à l'intention de l'autorité cantonale ou communale de son choix »

De plus, l'art. 2 LPétition stipule, en termes d'exigence de forme, que :

« Toute pétition doit être signée par son ou ses auteurs avec indication de leur lieu de domicile »

En l'espèce, j'ai moi-même, comme auteur de la pétition *« Non à une zone de non-droit à Thônex ! »*, adressé celle-ci au conseil municipal le 29 février 2016.

En vertu de l'art. 3 LPétition :

1. *« L'autorité qui reçoit une pétition l'étudie et peut procéder, dans les limites de ses compétences, aux auditions et demandes de renseignements nécessaires.*
2. *« L'autorité peut conseiller au pétitionnaire de s'adresser à une autre autorité pour raison de compétence en la matière ».*
3. *Les autorités ainsi que leurs services doivent apporter leur collaboration à l'étude d'une pétition, dans les limites de la loi ».*

En outre, l'art. 40 du règlement du conseil municipal de Thônex précise, quant au traitement d'une pétition :

« Lors de la séance du conseil municipal, qui suit la réception d'une pétition, le Président annonce son dépôt. Sur demande de 3 conseillers municipaux, il en donne lecture.

Le conseil municipal décide, sur proposition du bureau :

- a) *le renvoi à une commission habilitée à traiter un sujet analogue ou proche de celui de la pétition,*
- b) *le renvoi au conseil administratif, en l'invitant à répondre aux pétitionnaires,*
- c) *l'ajournement,*
- d) *le classement.*

Dans tous les cas, le conseil municipal informe le ou les pétitionnaires de sa décision en la motivant »

Dès lors, le bureau du conseil municipal a l'obligation d'inscrire à l'ordre du jour une pétition adressée au conseil municipal et c'est au conseil municipal *in corpore* qu'appartient la compétence de décider du sort d'une pétition et non pas au bureau.



En l'espèce, la décision du bureau de ne pas entrer en matière sur une pétition adressée au conseil municipal constitue une violation grave du droit constitutionnel de pétition, de la loi sur l'exercice du droit de pétition et du règlement du conseil municipal de Thônex.

Ainsi, je demande que vous inscriviez à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal la pétition « *Non à une zone de non-droit à Thônex !* ».

Enfin, je me permets de vous rappeler que l'autonomie communale s'exerce dans les limites de l'ordre juridique et plus particulièrement des compétences cantonales et fédérales, ainsi que du pouvoir de surveillance auquel la commune est soumise (art. 2 al. 1 de la loi sur l'administration des communes), raison pour laquelle la présente est adressée en copie à la Surveillance des communes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Stephen Knörr

copie à : M. Guillaume ZUBER, Directeur, Surveillance des communes

3. Communications du conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, maire

3.1.1. Réponse du conseil administratif aux associations concernant la lettre lue au point 2.3.3

M. le Président,

Le conseil administratif a pris connaissance de votre courrier du 21 janvier 2016 relatif au projet de construction du centre d'accueil pour migrants à Thônex. En réponse, nous tenons à vous informer que notre commune n'est pas mandataire de ce projet. En effet, suite à des vagues d'arrivées massives de migrants en Suisse, le Conseil d'Etat a retenu quatre parcelles communales, dont Thônex fait partie, sur 18 choisies pour implanter des structures d'hébergement d'urgence provisoires pour y loger les migrants. Nous restons d'ailleurs toujours dans l'attente d'une réponse de l'Hospice général à notre courrier du 22 décembre 2015, dont vous nous transmettons copie en annexe. En effet, l'effort de notre commune en matière d'accueil de migrants est considérable. Vous pourrez le constater à la lecture de la copie du courrier du 15 janvier que nous avons adressé à l'Hospice général relatif à l'accueil des migrants de la route de Malagnou, à Thônex. Au vu de ce qui précède, nous sommes dans le regret de vous informer que le conseil administratif ne souhaite pas donner suite à votre souhait d'organiser une séance d'information à l'intention des proches résidents de Vandoeuvres. Cela dépend exclusivement des services de l'Etat concernés.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez recevoir, M. le Président, nos salutations distinguées.



3.1.2. Accueil des migrants à Belle-Idée

M. le Maire fait également lecture de la lettre que le conseil administratif a envoyée à M. Christophe Girod de l'Hospice général et au Conseil d'Etat.

Concerne : accueil des migrants de Belle-Idée

M. le Directeur général,

Le conseil administratif a pris connaissance de votre message électronique du 10 décembre 2015 concernant la nouvelle proposition d'implantation sur la parcelle de Belle-Idée. Nous avons également pris note que c'est sur cet emplacement que l'architecte que vous avez mandaté va établir son projet. Par la présente, nous tenons à vous rappeler les demandes que le conseil administratif a soulevées lors de notre entretien du 24 novembre 2015 concernant cette construction de logements d'urgence, à savoir :

Il a été évoqué que cette construction serait provisoire mais pourrait durer plus longtemps que prévu. Il est donc important pour nous de savoir ce que représente en durée le terme « provisoire » et nous profitons de la présente pour vous rappeler que nous désirons un engagement écrit de l'Etat de Genève en cas de dépassement de la durée initiale si les conditions que vous nous ferez connaître ne devaient pas être respectées.

Nous avons également mentionné que l'accueil des enfants dans les écoles communales et les restaurants scolaires ainsi que la gestion des déchets allaient nous causer un gros problème financier, vous avez affirmé qu'aucune subvention ne serait versée, ni cantonale, ni fédérale. Le conseil administratif tient à vous rappeler qu'il suggère la création d'un fonds qui pourrait être reversé aux communes qui participeront à ce programme d'accueil. Il va de soit que notre préavis sera délivré en fonction des réponses écrites que nous recevrons concernant les diverses interrogations soulevées, ceci d'autant plus que le Conseil d'Etat vient de recevoir un courrier des propriétaires de différents chemins situés dans le secteur s'interrogeant sur le nouveau projet d'accueil des requérants d'asile alors qu'il y en a déjà environ 80 qui séjournent dans l'abri de la Protection civile situé dans le domaine de Belle-Idée.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, M. le Directeur général, nos salutations distinguées.

Suite à ce courrier, le conseil administratif a écrit une seconde fois à l'Hospice général ainsi qu'au Conseil d'Etat, tant la réponse fournie par l'Hospice général ne répondait pas aux interrogations formulées. Le conseil administratif souhaiterait une réponse claire et nette, notamment concernant le côté financier.



3.1.3. Présentation de Mme Nolwenn Bocquet

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme Nolwenn Bocquet, qui est la nouvelle secrétaire générale adjointe et responsable des ressources humaines pour la commune de Thônex.

Selon le conseil administratif, il était important qu'une personne s'occupe du personnel et des ressources humaines, au vu des difficultés rencontrées et de l'ampleur que prend la commune aujourd'hui.

M. Decrey remercie d'avance Mme Bocquet du travail qu'elle entreprendra pour la commune.

3.1.4. Pont de la route de Sous-Moulin

Concernant ce sujet déjà abordé au point 2.2, M. le Maire précise qu'un contact a été pris avec les responsables du projet à l'Etat. Ces derniers ont informé les conseillers administratifs que le pont provisoire sera posé à mi-avril, ce qui permettra à la commune de retrouver la ligne C et, ainsi, de faire le bonheur de nombreux habitants de la commune.

M. le Maire précise également que, lorsque le préavis concernant l'autorisation de construire a dû être donné, le conseil administratif a demandé au personnel du Conseil d'Etat de prendre en considération les études faites à l'époque concernant le giratoire qui avait été posé et qui était, selon le conseil administratif, utile.

Aucune réponse n'a été formulée par rapport à ces remarques, ce qui n'est pas inhabituel. La commune n'a donc pas été entendue sur le projet à proprement dit et sur les solutions qui pourraient être apportées.

3.2. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

3.2.1. Dépassement du crédit budgétaire concernant l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les pompiers

M. Uehlinger annonce que suite à l'oubli d'une option, un dépassement du crédit budgétaire de CHF 2'608.- est à noter pour l'acquisition du nouveau véhicule pour les pompiers.

3.2.2. Dépassement théorique lié aux investissements au renouvellement de la place Graveson

M. Uehlinger informe qu'une discussion concernant la place Graveson a eu lieu avec la régie qui a demandé si certains de leurs travaux pouvaient être intégrés à ceux de la commune. Ces travaux seront remboursés par la suite. Il est dès lors normal qu'un déficit de CHF 48'000.- par rapport aux investissements soit observé. Cependant, la régie reversera CHF 117'000.- à la commune. Le dépassement doit tout de même être annoncé, même s'il n'est pas réel.



3.2.3. Mise en place du modèle comptable MHC2

M. Uehlinger annonce que l'entrée en vigueur du modèle comptable MHC2 a été repoussée du budget 2017 au budget 2018, tant sa gestion est compliquée.

3.3. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

3.3.1. Prise de position de la part du conseil administratif sur le cas « Caran d'Ache »

M. Kilcher informe que le conseil administratif a pris position le 7 mars 2016 sur le cas Caran d'Ache. Ce sujet sera abordé au point 11 de l'ordre du jour, lors la discussion concernant la motion soumise au conseil municipal.

3.3.2. Rencontres des acteurs économiques de Thônex le 21 mars 2016

M. Kilcher informe que le 21 mars 2016 à 19h, à la salle des fêtes, auront lieu les rencontres des acteurs économiques de Thônex où sont invitées toutes les entreprises de la commune.

Une conférence est organisée avec la présence de M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat, qui parlera du soutien cantonal qui peut exister pour les entreprises. Un représentant d'une entreprise soutenue par la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), qui est un organisme cantonal qui s'occupe de patronner et de soutenir financièrement les entreprises du canton, sera également présent.

Ce sera donc une occasion pour les entreprises de la commune de découvrir quels sont les moyens à leur disposition au niveau cantonal pour les aider à se développer.

3.3.3. Article du « 20 minutes » au sujet de l'école Marcelly

Suite à l'article du journal *20 minutes* concernant un malencontreux événement qui a eu lieu à l'école Marcelly, M. Kilcher s'est entretenu avec le directeur du groupe scolaire. Il s'avère, après analyse, qu'il s'agissait d'une simple émanation de fumée.

Chaque année, au mois de septembre, les élèves de l'école procèdent à un exercice d'évacuation. Le directeur de l'école a rappelé que ces exercices se passent très bien et que l'évacuation de ce jour-là n'a pas fait exception à la règle. Il s'avère, cependant, qu'un parent d'un élève de 1P a contacté le journal et a eu droit à une tribune.

Selon M. Kilcher, cet événement est un non-événement et il n'y a rien à relever en terme de risques. Ces dires ont été confirmés par le directeur du groupe scolaire.



3.3.4. Déchets et suivi des services voiries espaces verts

M. Kilcher informe que la semaine de valorisation des déchets est prévue du 9 au 16 avril 2016, à cette occasion, l'association Eco-citoyen tiendra un stand à la déchetterie de la Maison des Quartiers et un autre sur la place de Graveson

Depuis la fin 2015 et plus concrètement depuis le mois de janvier de cette année, un système de vidéo-surveillance a été mis en place sur la déchetterie conflictuelle de la Maison des Quartiers.

Un manque de connaissance et de diligence dans le tri correct des déchets a été observé. C'est pourquoi cette semaine de valorisation des déchets est organisée afin de sensibiliser les utilisateurs à faire un tri correct, adéquat et à valoriser les déchets déposés sur site.

Le 2^{ème} deuxième stand sera uniquement dédié à sensibiliser les piétons qui déambulent le samedi sur l'axe principal qu'est la route de Genève.

Finalement, profitant de la semaine de valorisation, une visite du dépôt de la voirie est organisée le 12 avril, une heure avant le début de la séance du conseil municipal. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

3.3.5. CSSM

M. Kilcher annonce qu'un nouveau directeur a été nommé au centre sportif Sous-Moulin, M. Michel Sautier, prendra ses fonctions le 1^{er} juin 2016. Cette information avait été donnée au Conseil intercommunal.

M. Sautier, ancien footballeur, a signé son contrat la semaine précédente. M. Kilcher rappelle que la commune a une grande culture du football, perpétuée notamment par son prédécesseur.

Le candidat sélectionné est celui qui correspondait le mieux au souhait des trois conseils administratifs. Il s'agit d'une personnalité qui a fait une carrière de sportif d'élite, qui a joué au FC SION puis au FC SERVETTE. Ce dernier est ensuite devenu responsable technique de centres d'entraînement pour les jeunes du FC SION avant d'occuper un poste similaire à Genève, au sein de l'UGS.

Puis, dans un souhait de reconversion, il a obtenu un brevet de responsable en ressources humaines. Il travaille actuellement à ce titre au sein du département du Procureur général.

Une commission des sports est agencée le 6 juin afin que M. Sautier se présente aux commissaires. De manière plus large, ce dernier aura l'occasion, jusqu'à la rentrée de septembre, d'aller à la rencontre des différents conseils municipaux mais aussi de tous les acteurs tels que les associations ou le Conseil intercommunal afin de présenter sa stratégie concernant le centre sportif.



3.3.6. Police municipale

M. Kilcher informe le conseil municipal que M. Alexandre Quinodoz est devenu caporal. Il était un des appointés responsables d'un des trois groupes de 3 personnes. Ayant réussi la période d'essai, il a formellement été nommé caporal au 1^{er} janvier 2016.

M. Kilcher ajoute qu'au 1^{er} février de l'année, la commune a signé une convention de partenariat avec la commune de Jussy en suite de la convention existant entre Thônex et Puplinge. La commune de Presinge n'a pas souhaité y participer pour l'instant. Il existe actuellement une convention territoriale qui permet à la police thônésienne de passer par la commune de Presinge pour se rendre à Jussy.

M. Kilcher précise que la priorité de la police municipale restera Thônex malgré le fait qu'il soit convenu, dans le cadre de la convention, que la police municipale doit assurer 20 heures de présence hebdomadaire sur la commune de Jussy. Ces heures seront rétribuées.

4. Rapport des commissions

La parole est passée aux présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports des dernières séances :

4.1. M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetièrre, concernant les rapports suivants :

séance du 21 janv. 2016

Jeudi 21 janvier 2016, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetièrre.

En présence de :

*M. Marc Kilcher, conseiller administratif,
M. Guex, secrétaire général
Mme Chavan, adjointe de direction SEEP*

Le but de cette réunion était de définir une stratégie pour animer la place de Gravesson en installant éventuellement des Food trucks, pour instaurer à Thônex un moyen de se restaurer pour les gens assez stressés à midi et qui ont peu de temps pour manger mais pas forcément les moyens d'aller au restaurant.

Mme Isabelle Chavan, nous a présenté le concept développé par la Ville de Genève et qui donne satisfaction.

Après nous avoir donné de nombreuses informations et répondu aux questions de commissaires, Mme Chavan a été remerciée et a quitté la séance.

Il est à noter, que le conseil administratif n'est pas obligé de passer par la commission pour décider d'aller de l'avant, mais M. Marc Kilcher a souhaité associer les commissaires pour décider s'il y avait un intérêt pour Thônex dans ce concept.



Lors de la discussion qui a suivi, le conseil administratif retiendra de la commission le souhait de rester sur la place de Gravesson, ainsi que d'ouvrir un second marché le mercredi. M. Kilcher a proposé un retour d'ici 6 à 9 mois à la commission ou au conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015, a été approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

La séance a été levée à 19h55.

séance du 4 fév. 2016

Jeudi 4 février 2016, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière.

En présence de :

M. Marc Kilcher, Conseiller administratif,

M. De Oliveira, ingénieur civil, responsable du service des espaces verts et M. Didion, service des espaces verts.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016, a été approuvé par 3 oui et 7 abstentions.

Au point 2 de l'ordre du jour, le but de cette réunion était d'aborder le travail des services des espaces verts et routes. M. Kilcher attendait les remarques des commissaires concernant le désengagement souhaité par la commune, d'entretenir les chemins privés et d'améliorer le travail du service de la voirie.

Suite à la présentation de M. De Oliveira du projet de rationalisation de l'entretien des chemins, M. Kilcher a désiré être soutenu pour se désengager sur l'entretien, qui n'aurait plus de raison d'être sur certains chemins, et prendre les contacts nécessaires afin d'y arriver.

- La commission a accepté cette proposition par 9 oui et 1 abstention.

Au point 3 de l'ordre du jour, M. Didion nous a présenté le travail qui lui a permis d'obtenir son brevet de contremaître ainsi qu'une fiche technique concernant la gestion différenciée et ce qu'on pourrait réaliser rapidement.

Cette gestion consiste à considérer les espaces sous divers aspects avec l'objectif qu'ils sont complémentaires et de se pencher sur la rationalisation des moyens humains, l'abandon des pesticides et l'étude de divers critères pour améliorer la qualité de vie, augmenter la biodiversité des plantations, même avec des arbres fruitiers, etc.

Afin que la commune de Thônex puisse profiter de ce travail, M. Kilcher demande à la commission de donner son aval au conseil administratif pour continuer d'étudier le concept de gestion différenciée.

- La proposition a été acceptée à l'unanimité.

Dans les divers, M. Kilcher a informé la commission qu'il souhaite organiser une semaine de valorisation des déchets, du 9 au 16 avril, avec animation à la Maison de Quartiers et sur la place de Gravesson.

La séance a été levée à 20h06.



4.2. En l'absence de M. Philippe Noël, Mme Nadia Giacobino, vice-présidente de la commission sports, police, militaire, présente la séance du 12 janvier 2016 :

Dans sa séance du 12 janvier 2016, la Commission (SPM) a traité du domaine de la police municipale, en présence du conseiller administratif délégué, M. Marc Kilcher, ainsi que de M. Patrick Moynat, chef de poste APM et de Mme Nathalie Lacombe, adjointe.

1. *Le procès-verbal du 1^{er} octobre 2015 a été approuvé à l'unanimité des commissaires présents (8 oui)*
 2. *M. Moynat nous a présenté la bilan 2015 des activités de la police municipale, ainsi que le tableau de l'évolution de la situation entre 2014 et 2015.*
 3. *M. Moynat a aussi évoqué la mise en application des nouvelles compétences de la police municipale au 1^{er} mars 2016, ainsi que la mise en œuvre des nouvelles conventions avec les communes de Jussy et Presinge.*
- *Pas de divers.*

La séance a été levée à 20h29.

4.3. M. Alain Nicolet, président de la commission de la sécurité territoriale, séance du 26 janv. 2016 :

Jeudi 26 janvier 2016, a eu lieu une séance avec la commission de la sécurité territoriale (service du feu, protection civile, sauveteurs auxiliaires).

En présence de :

M. Philippe Decrey, Maire,

M. Alain Berger, chef du corps des sauveteurs auxiliaires

M. Raphaël Wittwer, commandant ad intérim de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex.

En préambule, M. le Maire s'est dit heureux d'accueillir les commissaires au centre d'intervention du service du feu de Thônex, pour la première réunion de la sécurité territoriale de cette législature.

M. Decrey a remercié M. Raphaël Wittwer d'avoir accepté de reprendre le commandement de la compagnie ad intérim et s'est estimé très heureux de sa nomination de premier lieutenant en lui remettant le diplôme y relatif.

Selon l'ordre du jour qui a suivi, M. Alain Berger, nous a présenté le corps des sauveteurs auxiliaires de Thônex et le Premier lieutenant Raphaël Wittwer, la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex.

A la fin de la séance, la commission a pu découvrir le matériel performant dont la compagnie des sapeurs-pompiers a pu se doter suite au vote d'un crédit de la précédente législature.

C'est avec satisfaction que les commissaires ont pu recevoir toutes les réponses à leurs questions.

La séance a été levée à 19h55.



4.4. M. Philippe Zaugg, président de la commission culture, loisirs, jumelage, séance du 28 janv. 2016 :

Cette séance s'est tenue en présence de M. Philippe Decrey, maire, ainsi que Mme Hélène Hyde, présidente de la Maison de quartier, Mme Martine Kung, responsable du service de la culture de proximité et manifestations, M. Julien Souchaud, membre de la FAS'e et M. Etienne Rouget, responsable des animateurs de la Maison de quartier.

Le premier point avait pour sujet le Festival de rencontres musicales, la présentation du projet a été faite par M. Souchaud, accompagné de trois jeunes de la maison de quartier, Alexandre, Florian et François. Il a été mentionné que la maison de quartier manque cruellement de place pour les 30 groupes de musique qui répètent dans l'enceinte. Tant les horaires que les salles font défaut. Il a été toutefois soulevé que dans le futur, une décentralisation vers le quartier du Curé Desclouds est envisagée. Il est aussi à étudier les montants du coût que cela représentera. Le conseil administratif reprendra contact auprès de la présidente suite au courrier du DIP. Il manque 2 salles supplémentaires, actuellement une seule est disponible, dans les anciens locaux Péclot 13.

Le second point portait sur le bilan de la saison 2015 de la Culture de proximité. Les spectacles ont attirés 1400 personnes. Un montant de CHF 69'000.- a été dépensé et le dépassement se monte à 4'872.77.-. Le bilan de l'année 2015 a été bon. Il est vrai que l'année à venir, la salle du Bois-des-Arts permettra d'accueillir des représentations. La principale difficulté sera de faire venir les gens dans ce nouveau lieu de culture. Il faudra faire un bilan en fin d'année ou l'année prochaine. Mme Kung présente le tableau « publicité et communication ». Sur le montant de CHF 30'000.- mis à disposition pour cette rubrique, il reste un solde de CHF 993.65.-. Le total de cachets pour les artistes est de CHF 27'200.-. Une certaine économie sera faite car les billets seront imprimés en noir et blanc et le travail sera confié à une apprentie pour tenir la caisse. Finalement, la buvette est tenue par le comité des fêtes, gratuitement.

Au point 3, le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015 a été approuvé par 8 oui et une abstention.

Le point 4 était consacré au divers.

Le premier divers concernait Mme Sonia Grimm. Il a été constaté dimanche 10 janvier que plusieurs véhicules étaient stationnés sur le préau de l'école du Bois-des-Arts ainsi qu'un camion avec remorque sur une des entrées du préau. Le conseil administratif aura une réponse de la part de la troupe de Mme Sonia Grimm. Une communication sera apportée aux commissaires.

Le second divers concernait le remplacement du crieur au Loto, car le dernier n'est plus là. 130 personnes assistent au loto.

Lors de la discussion concernant le troisième divers, il est ressorti que le refus de la demande de CHF 40'000.- de Théâtrechamp a été jugée exagérée par les communes chénoises.

Une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 54'000.- pour la société d'Opus One a été ajoutée au point 4. Les commissions finances et culture ont accepté le montant supplémentaire.

La séance a été levée à 20h35.

M. Zaugg précise que la demande de crédit supplémentaire de CHF 54'000.- sera abordée au point 5 de l'ordre du jour de la présente séance.



4.5. M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiments, séance du 2 fév. 2016 :

La commission s'est réunie en présence de M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif, ainsi que de Messieurs Claude-Alain Poncioni et Victor de Oliveira, l'un et l'autre du service technique de la Mairie de Thônex. La présence de M. De Oliveira concernait le point 1 de l'ordre du jour.

Le point 1 de l'ordre du jour concernait la présentation d'un concept de chauffage à distance dans le périmètre de l'avenue Tronchet, élaboré par le bureau CONTI, en présence également de M. Emile Spierer, ingénieur de l'Office cantonal de l'énergie chargé des relations avec les communes. Le concept permettrait une meilleure utilisation de la chaudière à pellets de bois à l'Ecole Marcelly, actuellement pas exploitée de manière optimale et qui alimenterait notamment la Salle des fêtes dont la vieille chaudière au mazout serait remplacée par une chaudière d'appoint alimentée par le gaz. Le périmètre pourrait être étendu ultérieurement à d'autres bâtiments. Une riche discussion s'est engagée, à l'issue de laquelle les commissaires ont approuvé, à l'unanimité, le soutien au conseil administratif dans la poursuite de la réflexion sur le concept de chauffage à distance dans le périmètre de l'avenue Tronchet.

Pour le point 2 de l'ordre du jour qui concerne les travaux à réaliser à la piscine, M. Singh interviendra ultérieurement sous le point 6 de l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal.

Au point 3 de l'ordre du jour figurait l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015, ce qui fut fait par 6 oui et deux abstentions.

Enfin, sous les divers figurant au point 4, certains commissaires ont souhaité savoir si les vitrages des bâtiments communaux étaient conformes aux normes actuelles. Il nous a été répondu que c'était quasiment le cas partout, les rares exceptions ne concernant que deux anciens et petits bâtiments voués à une rénovation prochaine ou au sujet desquels une réflexion est en cours.

La séance a été levée à 19h58.

4.6. M. Andrew Arpidone, président de la cohésion sociale, séance du 9 fév. 2016 :

Au point 1, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2015 a été approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

Au point 2, après une présentation de Mme Fague et de M. Decrey sur l'avancée des réflexions autour de l'avenir des TSHM, les commissaires ont, par 7 oui et 3 abstentions, accepté que le conseil administratif aille de l'avant pour engager 2 TSHM à 80%, avec un contrat de droit privé, pour autant qu'aucune solution ne soit trouvée entre temps avec la FAS'e et ce avant la date butoir du 31 mars 2016.

Le point 3 concerne les divers. Pour information, un point de situation est fait sur les dossiers suivants :

- Aide aux personnes handicapées avec la fondation Agir ;*
- Décision de l'Hospice général d'ouvrir un site d'accueil pour migrants sur le domaine de Belle-Idée ;*
- Subvention 2015 à la Fondation pour la formation et la recherche médicale ;*
- Demandes d'auditions d'associations formulées en 2015 par les commissaires.*



4.7. M. Richard Stark, président de la commission des écoles, jeunesse, séance du 23 février 2016:

Au point 1, une présentation aux commissaires des images virtuelles de la future école sur les Communaux d'Ambilly est faite sur grand écran, à l'identique de la présentation à la commission des finances du 5 novembre 2015, qui avait préavisé le crédit d'étude de CHF 3'445'200.-, à l'unanimité. Les commissaires, tous présents, ont eu loisirs de poser les questions qu'ils souhaitaient aux invités ainsi qu'au conseiller administratif, qui a profité de préciser que lors de cette séance, il n'est prévu de refaire ni le projet, ni les plans. De plus, aucun vote n'est prévu.

Au point 2, le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Au point 3, la parole n'est pas demandée.

La séance est levée à 19h50.

A la demande de M. Uehlinger, la séance est suspendue durant 5 minutes afin que les conseillers administratifs s'entretiennent rapidement sur un aspect du point 5 de l'ordre du jour.

Arrivée de M. Wünsche à 21h.

5. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire des CHF 54'000,- en vue d'augmenter la participation financière à la société Opus One pour l'organisation des concerts « Thônex-Live ». (DA-16-01)

M. Decrey, maire, conseiller administratif délégué à la culture, rappelle que de grands débats ont animés la commission finances et la commission culture concernant la culture thônésienne et les options prises par la commune.

La société Opus One est venue présenter le bilan de ses activités, qui est réjouissant. En effet, la fréquentation est très bonne et les médias sont enthousiastes. Cependant, le nombre de spectacles est passé de 10 ou 12 à 20 par an. Tous les spectacles attirent du monde. La question de réduire leur nombre s'est posée mais M. le Maire estime que ces événements sont bénéfiques à la commune. Il encourage donc les commissaires à voter le crédit de CHF 54'000.-. Ce budget comprend les CHF 50'000.- initialement prévus additionnés entre autres de la TVA.

M. le Président rappelle que le rapport de la commission culture, loisirs, jumelage du 24 novembre 2015 a été lu lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre dernier quant à M. Philippe Zaugg, président de la commission culture, loisirs, jumelage rappelle les votes :

- *Lors de la séance du 24 novembre 2015, la commission a préavisé par 9 oui et une abstention la demande de ce crédit budgétaire supplémentaire.*



M. le Président rappelle que le rapport de la commission finances du 3 décembre 2015 a été lu lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre dernier quant à M. Philippe Calame, président de la commission des finances rappelle les votes :

- *Lors de la séance du 3 décembre 2015, la commission a préavisé favorablement par 8 oui et 5 abstentions, la demande de ce crédit budgétaire supplémentaire.*

La discussion est ouverte

Mme Giacobino souhaiterait savoir s'il était possible de commencer par allouer cette augmentation pour une année seulement.

- M. le Maire rétorque qu'un grand débat a eu lieu à la commission de la culture. Un commissaire membre du PLR avait formellement demandé à ce que l'augmentation ne dépasse pas les CHF 50'000.- prévus. Il comprend cette préoccupation et rappelle que le conseil administratif s'est engagé dans ce sens devant la commission.

Il ajoute que la société Opus One prépare sa programmation une année à l'avance et qu'il serait donc délicat de n'accorder le crédit supplémentaire que pour une année. En tant que conseiller administratif, il ne saurait pas comment gérer cette clause. Il serait en effet difficile d'établir un contrat avec Opus One si le budget 2017 est incertain.

M. Singh rappelle qu'il y a eu certains doutes quant à la légalité du projet de délibération. Il souhaiterait ajouter un amendement au projet. Ce dernier serait voté sous réserve que sa légalité soit ultérieurement confirmée.

Le Président répond que l'amendement sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Un tel débat désole M. le Maire qui estime qu'il faut être clair lorsqu'il s'agit de poser une question. M. Singh se demande si la commune a le droit d'augmenter la subvention de CHF 50'000.-. M. le Maire rappelle qu'à l'époque, un appel d'offre a été fait. Le conseil municipal et le PLR avaient demandé de réaliser un marché public. Cela n'avait donné aucun résultat et avait engendré d'importants coûts.

Dès lors, la loi dit qu'il est possible de faire du gré à gré. Opus One a remporté le marché. En ce concerne le problème actuel, il existe des règles des marchés publics qui stipulent qu'il est légal d'allouer un montant supplémentaire, pour autant que ce dernier ne dépasse pas les 50% du montant total de la subvention. La commune est donc dans les normes.

Selon M. le Maire, demander des avis de droit ne ferait qu'engendrer des coûts pour la commune et irait à l'encontre de la volonté de faire des économies que semble manifester le PLR.

M. Singh maintien sa proposition d'amendement.



M. Calame souhaiterait donner une information aux conseillers municipaux. La lettre f) du paragraphe 9 de la directive d'exécution de l'AIMP du 25 novembre 1994 et amendé le 15 mars 2001 stipule, concernant la procédure de gré à gré, qu'indépendamment de la valeur du marché, l'adjudicateur peut adjudger un marché directement sans lancer d'appel d'offre si la valeur des marchés supplémentaires ne dépasse pas la moitié de la valeur du marché initial.

Mme Macchiavelli est dérangée par une question éthique. Elle rappelle que la commission culture était d'accord pour allouer la subvention supplémentaire. La quantité des concerts a été avancée ainsi que le fait que la programmation soit prévue une ou deux années à l'avance. Une confiance avait été accordée au conseil administratif pour qu'il s'assure qu'il n'y allait pas avoir une autre augmentation en une année ou même en 3 ans. Elle se demande alors pourquoi il existe maintenant une volonté de changement.

M. Rufener abonde dans le sens de Mme Macchiavelli. Il s'étonne que ce questionnement ne soit pas apparu auparavant. Selon lui, il est cependant nécessaire de voter ce soir. De plus, s'il existe réellement un problème de légalité, le conseiller d'Etat s'en occupera. Il rappelle également que « Thônex-Live » est le premier grand succès culturel à Thônex et que l'augmentation de la subvention est moindre en considérant que le nombre de concerts a doublé. Selon M. Rufener, la prestation est très importante, surtout en considérant que les jeunes de la commune sont parfois laissés pour compte. Il trouve donc légitime et logique de soutenir le crédit supplémentaire.

M. Arpidone revient sur la demande d'amendement de M. Singh. Selon lui, si une décision illégale est prise, le service de surveillance des communes le fera savoir et l'invalidera. Ajouter un tel amendement au texte est inutile et enfonce une porte ouverte. En effet, si cela est fait ce soir, il serait logique de le faire également pour tous les textes et pour toutes les décisions prises au conseil municipal. Dans une telle hypothèse, les projets de crédit feraient 40 pages.

M. Da Silva se demande quels sont les doutes spécifiques qu'a M. Singh concernant la légalité. Il se demande aussi s'ils demeurent après les explications données par les commissaires.

M. Singh répond que l'appel d'offre avait été fait sous forme d'une AIMP, qui n'avait finalement pas abouti. Le contrat s'est fait de gré à gré et la règle des 50% ne s'applique qu'aux AIMP et non aux contrats de gré à gré.

– M. le Maire rétorque que ces propos sont erronés.

Mme Gregory rappelle que des concerts de Big Flo et Oli et de Bastian Baker sont organisés ce week-end, à des prix très corrects.



Mme Macchiavelli ajoute que le responsable d'Opus One a montré que les prix des spectacles à Thônex étaient plus bas qu'à Fribourg ou à Lausanne, grâce aux subventions. Elle estime que la demande est correcte pour la quantité de concerts organisés.

M. Singh est conscient que les commissaires sont tous convaincus du travail d'Opus One. Cependant, selon lui, la question se situe davantage sur la conformité à la réglementation en vigueur. S'il devait y avoir illégalité, une autre solution serait trouvée pour augmenter le budget.

- M. le Maire ne comprend pas M. Singh et estime qu'il joue sur les mots et essaie d'embêter certains commissaires. Des explications ont été fournies et M. Singh est libre de ne pas les entendre. M. le Maire estime cependant que certains conseillers municipaux travaillent dans le sens de la commune. Il espère qu'ils vont voter dans ce sens-ci.

M. Singh estime que M. le Maire lui fait une attaque personnelle en l'accusant d'« embêter ». Il en prend note avec beaucoup de regret et trouve que cela n'a pas la place autour de cette table. Il maintient cependant son amendement.

M. Uehlinger va à l'encontre de ce que dit Mme Macchiavelli. Ce qui se dit en commission doit toujours être validé par l'organe suprême qu'est le conseil municipal. Le conseil administratif a dans tous les cas besoin de la validation du conseil municipal pour aller de l'avant.

Il ajoute également que toute demande de crédit est soumise à un délai de 45 jours de latence qui permet au service de surveillance des communes de vérifier et valider la délibération. Ce délai est le garde fou de l'Etat. Ajouter une telle clause ne correspond pas à la réalité du terrain puisque le contrôle effectué sera de toute façon le même. Plus avant, cela sous-entend que la surveillance des communes ne fait pas son travail.

M. Uehlinger ajoute que, dans le passé, certains dépassements de crédit ou crédits supplémentaires avaient uniquement été annoncés au service de surveillance et pas au conseil municipal. Le service de surveillance avait informé le conseil administratif que les demandes de crédit devaient toujours être données à la commission des finances ou au conseil municipal. C'est pour cette raison que M. Uehlinger a annoncé deux dépassements de crédit en début de séance puisque la commission des finances ne se réunissait pas avant.

M. Stark ajoute que le crédit supplémentaire de CHF 54'000.- qui va être voté ce soir concerne, selon le document distribué, l'exercice 2016. L'UDC soutient le crédit, hormis le fait que la durée année soit mise en avant alors que, dans le document, cela est déjà précisé.

- M. Uehlinger répond que les propos de M. le Maire étaient clairs. Les budgets sont actuellement votés d'année en année, ce qui sous-entend que la ligne qui sera présentée au conseil municipal l'année prochaine sera de CHF 200'000.-. et non de CHF 150'000.-. Ensuite, le conseil municipal sera libre de changer dans son intégralité les lignes du budget ou des jetons de présence, par exemple.



Le Président conclut qu'un amendement qui demande que la commune s'assure que le crédit soit légal par un avis de droit ou auprès du service de surveillance des communes a été proposé.

au vote

- *la demande d'amendement est refusée par 19 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Zaugg, 1^{er} vice-président du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- attendu que depuis 3 ans la société Opus One, en collaboration avec la commune, a recréé une dynamique culturelle en proposant plus de 58 concerts, sur le sol Thônésien drainant plus de 70.000 spectateurs,
- attendu que les spectacles proposés s'adressent à un large public et que les gens viennent parfois de loin pour assister à un concert à Thônex,
- attendu que les perspectives de concerts pour la saison 2016 sont en augmentation, actuellement plus de vingt sont programmés,
- vu la demande de la société Opus One d'augmenter la subvention annuelle à CHF 200'000,- HT, soit CHF 216'000,- TTC, afin de répondre à cette évolution,
- vu le préavis favorable de la commission de la culture, loisirs, jumelage du 24 novembre 2015 ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2015;
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. d'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2016, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 54'000,- sur la rubrique comptable 30.365.
2. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

au vote :

- *la demande de crédit est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité.*



6. Demande d'un crédit de CHF 93'000,- en vue des travaux de réfection des installations techniques de la piscine. (DA-16-2)

M. Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances, donne des précisions sur les travaux liés à cette demande de crédit. Il précise que la demande de crédit a été analysée par les commissions concernées et qu'elle a été préavisée favorablement à de larges majorités après discussion.

M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 février 2016

- *Les différents travaux à réaliser à la piscine pour un total de CHF 93'000.- figuraient au point 2 de l'ordre du jour de la séance de la commission des travaux et bâtiments du 2 février dernier. M. Poncioni nous a commenté l'exposé des motifs pour chacun des points, le même que vous avez sous les yeux ce soir. Les questions et la discussion ont porté sur différents points techniques des travaux proposés. Au vote, la commission a préavisé favorablement ces travaux par sept oui et une abstention.*

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne des conclusions du rapport de la séance du 25 février 2016 :

- *La commission après quelques explications sur la raison d'approuver ces travaux par un crédit d'investissement au lieu d'un crédit budgétaire complémentaire, a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité.*

La discussion est ouverte.

M. Mayor précise que le MCG accepte la demande de crédit de CHF 90'000.- pour des travaux de réfection des installations techniques de la piscine de Thônex afin d'améliorer le traitement des eaux. La rénovation des bassins est également nécessaire, le bien de la population.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias, 2^{ème} vice-présidente du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la piscine de Thônex a été construite en 1974, que tous les travaux de rénovation n'ont pas été effectués lors de la construction du nouveau groupe scolaire Marcelly il y a 6 ans,
- attendu qu'il convient d'entreprendre des travaux sur certains éléments techniques, dont :
 - le remplacement du charbon dans les filtres qui a une durée moyenne de vie de 3 à 4 ans,



- l'étanchéité du bassin intérieur qui suinte en de nombreux endroits par des microfissures, ce qui entraîne un vieillissement des installations ainsi que des problèmes liés à la corrosion des contacts,
 - la rénovation des bassins tampons dont le béton a été attaqué au fil des années par les divers produits utilisés pour le traitement de l'eau,
 - le carrelage du bassin extérieur, tout comme les dalles des plages extérieures, datent des années 90 et ont subi les effets du temps
-
- vu l'exposé de motif et le devis établis par le service technique communal,
 - vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments du 2 février 2016,
 - vu le préavis favorable de la commission finances du 25 février 2016,
 - sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif du crédit de CHF 93'000,- en vue des travaux d'entretien prévus à la piscine.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 93'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront sous la rubrique 34.331 du budget de fonctionnement de 2017 à 2026.

au vote :

- *la demande de crédit est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

7. Demande d'un crédit de construction de CHF 198'000,- pour la mise en œuvre d'un nouveau concept d'entretien du cimetière basé sur la gestion différenciée (DA-16-03)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué au cimetière, donne des précisions sur ce nouveau concept d'entretien basé sur la gestion différenciée. Il précise que, comme pour les sujets traités en amont, ce sujet est déjà passé en commission des espaces verts ainsi qu'en commission des finances.

Aujourd'hui, le cimetière a des allées couvertes de pierrettes. Cependant, la nouvelle réglementation cantonale empêche l'utilisation de désherbants et les collaborateurs de la commune passent trop d'heures à réaliser le travail manuellement.



Ce constat tiré, deux pistes ont été invoquées et sont présentées ce soir. La plus importante change à moyen terme la physionomie du cimetière en transformant les allées actuellement en gravier en des allées traitées en gestion différenciée, avec du semi. Il y aura donc une création d'allées faites de gazon. Cependant, l'inconvénient est que le gazon ne suffit pas sur les allées principales où les équipes travaillent et sur lesquelles les véhicules passent. C'est pourquoi, il est également prévu de rajouter un asphalté sur l'axe principal situé entre le funérarium et le columbarium, afin d'avoir une situation plus propre pour les personnes qui visitent le cimetière et d'assurer aux équipes de la voirie une accessibilité aux différentes allées du cimetière sur un sol dur.

Autrement, concernant l'enrobée, une variante plus coûteuse comprenait l'idée de la création d'un réservoir. Elle n'a pas été retenue. La solution plus simple et écologique est d'utiliser la récupération des eaux usées et de permettre une infiltration dans le terrain, sans la création d'un réservoir.

M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 17 décembre 2015 :

Jeudi 17 décembre 2015, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière.

En présence de :

M. Marc Kilcher, conseiller administratif,

M. François Fortuna, secrétaire général adjoint et technicien communal

M. Victor De Oliveira, ingénieur civil,

M. Lionel Debons, responsable des espaces-verts et routes,

M. Patrick Audemars, responsable des espaces-verts.

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2015, a été approuvé à l'unanimité.

La commission s'est entièrement consacrée sur l'état général du cimetière, son fonctionnement et la gestion des surfaces vertes.

L'utilisation d'herbicide étant devenu interdit de façon générale, partout où le produit risque de polluer les eaux claires, il a été proposé à la commission de semer sur les chemins, un « gazon gravier », c'est-à-dire une surface herbeuse dure, ne modifiant pas la structure des chemins existants. La technique consiste à semer un gazon (adapté aux conditions sèches) sur une fine couche de gravier.

Il a été également proposé la réalisation d'une voie en bitume reliant le columbarium au funérarium. En effet, Cet enrobé facilitera l'accès aux piétons, corbillards et machines d'entretien, en évitant la formation de flaques.

Après de nombreux échanges et demandes de renseignements complémentaires des commissaires, il en ressort que :

- *Le concept du gazon gravier a été accepté à l'unanimité, et*
- *L'enrobé sur la partie prévue par la commune (zone de l'entrée) a été accepté par 9 oui, 1 abstention, 0 non.*

Il a été proposé une future extension du bitume sur l'allée centrale

- *la proposition a été refusée par 5 contre, deux voix pour et 3 abstentions.*



Dans les divers, il a été demandé à combien s'élève la fréquence d'utilisation du funérarium. Les données exactes seront communiquées lors de la prochaine commission.

La séance a été levée à 19h52.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne des conclusions du rapport de la séance du 25 février 2016 :

- *Après explications des trois variantes constructives et des coûts qui en découlent, aucun commissaire n'a souhaité un vote sur le choix de la variante 1, la moins chère, proposée par le conseil administratif, et au final, les commissaires ont approuvé à l'unanimité cette demande de crédit.*

La discussion est ouverte.

M. Mayor annonce que le groupe MCG accepte la demande de crédit de CHF 198'000.-. Il est normal que l'état du cimetière soit amélioré. En ce qui concerne l'entretien des allées, une nette amélioration a pu être constatée par rapport à l'année précédente. Le nouveau semé de gazon s'est fait en ordre. L'intervention de MM. Audemars et Debons peut être remerciée. Il ajoute qu'il serait nécessaire de procéder à un enrobage à l'entrée du cimetière du funérarium au columbarium.

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Zaugg, 1^{er} vice-président du bureau donne lecture du projet de résolution :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- pour faire suite à de nombreuses plaintes reçues à la mairie concernant l'entretien des allées du cimetière,
- attendu que l'utilisation d'herbicides chimiques pour lutter contre les mauvaises herbes est règlementée depuis 2005 et que ceux-ci sont dangereux pour la santé et l'environnement,
- attendu que le cimetière est situé dans une zone sensible proche d'une nappe superficielle en bordure du Foron,
- par conséquent le désherbage se fait manuellement ce qui implique un grand nombre de personnes dédié à cette tâche, ce qui n'est pas rationnel pour une collectivité publique,
- attendu qu'il convient d'améliorer la qualité de l'entretien et de stabiliser les coûts liés,
- vu l'exposé de motifs élaboré par le service technique communal proposant un plan d'action basé sur la gestion différenciée au cimetière,
- vu le préavis favorable de la commission des parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière du 17 décembre 2015,



- vu le préavis favorable de la commission des finances du 25 février 2016
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 198'000,- en vue de la mise en œuvre d'un nouveau concept d'entretien du cimetière basé sur la gestion différenciée.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 198'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2017 à 2036.

au vote :

- *la demande de crédit est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité.*

8. Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000,- pour la mise en séparatif des collecteurs à la route de Jussy. (DA-16-04)

M. Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances, donne des précisions sur les travaux liés aux crédits d'étude des points 8 et 9, qui sont très similaires. Il précise que ces demandes de crédit sont entièrement refinancées par le fonds intercommunal d'assainissement des eaux (FIA). Le vote est donc simplement formel.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 février 2016 pour les points 8 et 9 de l'ordre du jour :

- *La commission préavise à l'unanimité la demande d'un crédit d'étude global, pris en charge financièrement et entièrement par le FIA, qui est décomposée ce soir en deux délibérations distinctes sous le point 8 et 9.*

aux votes :

- *l'entrée en matière est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*
- *la discussion immédiate est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée M. Richard Stark, 2^{ème} vice-secrétaire du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- vu le plan d'actions du PGEE, adopté par le conseil d'Etat du 15 avril 2015, qui a qualifié la mise en séparatif de la route de Jussy et du chemin du Foron comme étant une action prioritaire,
- attendu que lors de la phase de diagnostic du PGEE il a été mis en évidence une série de problèmes sur l'ensemble du réseau de la route de Jussy qui devra également assurer l'évacuation des eaux d'une partie du futur quartier des Communaux d' Ambilly,
- attendu qu'il convient de réaliser un diagnostic complet des diverses problématiques du réseau et d'étudier la faisabilité ainsi que l'établissement d'un devis estimatif des travaux à entreprendre,
- vu l'exposé des motifs établi par le service technique de la Mairie,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. d'ouvrir au conseil administratif un crédit d'étude de CHF 45'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy.
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. d'amortir cette dépense de CHF 45'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. en cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

au vote :

- *la demande de crédit est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

9. Demande d'un crédit d'étude de CHF 31'000,- pour la mise en séparatif des collecteurs au chemin du Foron. (DA-16-05)

M. Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances, a déjà amené les précisions sur les travaux liés à ce crédit d'étude au point précédent.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances a déjà donné les conclusions du rapport de la séance du 25 février 2016 au point précédent.

Pour des raisons de conflit d'intérêt, M. Calame se retire des débats.

aux votes :

- *l'entrée en matière est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*
- *la discussion immédiate est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*



La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Andrew Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du bureau donne lecture du projet de délibération

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le plan d'actions du PGEE, adopté par le conseil d'Etat du 15 avril 2015, qui a qualifié la mise en séparatif de la route de Jussy et du chemin du Foron comme étant une action prioritaire,
- attendu que le réseau sous le chemin du Foron est constitué d'un collecteur EM (eaux mélangées) et que la mise en séparatif des chemins latéraux, Salamandres, Castors et Bresler n'est pas encore achevée, il convient d'effectuer une étude pour définir la faisabilité des traversées d'eaux usées qui rejoindront le collecteur sous le cycle d'orientation,
- attendu qu'il convient de réaliser un diagnostic complet des diverses problématiques du réseau et d'étudier la faisabilité ainsi que l'établissement d'un devis estimatif des travaux à entreprendre,
- vu l'exposé des motifs établi par le service technique de la Mairie,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. d'ouvrir au conseil administratif un crédit d'étude de CHF 31'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs du chemin du Foron.
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. d'amortir cette dépense de CHF 31'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. en cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

au vote :

- *la demande de crédit est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*



10. Pétition déposée par le groupe UDC ayant comme intitulé : « Thônex n'en peut plus : non à l'arrivée massive de requérants d'asile » (RM-16-01)

Le Président lève la séance durant quelques minutes et prie le bureau de le rejoindre.

A la demande de M. Calame, le texte de la pétition est distribué aux commissaires par M. Zeder.

Le Président informe qu'une pétition de la part du groupe UDC qui s'intitule « *Thônex n'en peut plus* » et date du 28 février a été déposée le 29 février à la mairie. La résolution a été retirée par le bureau mais, concernant la pétition, le bureau recommande le traitement, à sa majorité. Le Président prie un des pétitionnaires de faire lecture de la pétition.

M. Stark donne lecture de la pétition suivante :

1) Pétition de l'UDC adressé au président du bureau du conseil municipal ayant comme objet :

Pétition : « Thônex n'en peut plus : non à l'arrivée massive de requérants d'asile. »

texte de la pétition : *munie de 417 signatures*

En tant que commune frontalière, Thônex subit de plein fouet l'ensemble des méfaits connus et reconnus de la libre circulation. Cette commune est ainsi en tête des communes genevoises les plus criminogènes; De plus, Thônex, commune suburbaine, est une des communes les plus-précarisées du canton, selon le Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités de l'Université de Genève (CATI-GE).

Aujourd'hui, nos autorités sont incapables de renvoyer chez eux 90 hommes célibataires exclus de l'asile qui vivent toujours à nos crochets en abri PCi, alors que les Thônésiennes et Thônésiens se « serrent la ceinture ». Maintenant, le Conseil d'Etat veut nous imposer un camp de 400 migrants sur le domaine de Belles-Idée».

Or, ces migrants sont principalement des jeunes hommes célibataires qui ne sont pas des victimes du conflit Syrien, puisqu'ils viennent majoritairement d'Afghanistan, d'Irak, d'Erythrée ou d'Afrique du Nord pour des raisons strictement économiques. En Allemagne, leur « richesse culturelle » s'est traduite par des agressions de masse, sauvages et planifiées à l'encontre de jeunes femmes allemandes. Près d'un millier de plaintes ayant été enregistrées, Mme Angela Merkel elle-même a dû reconnaître que le nombre d'infractions commises par les jeunes migrants était particulièrement élevé, mais qu'il fallait l'accepter !

Pour l'UDC-Thônex, c'est inacceptable ! Défendons et protégeons les Thônésiennes et Thônésiens en signant cette pétition*

**Cette pétition peut être signée par toute personne (majeure, mineure, suisse, étrangère, habitant Thônex ou pas): «Toute personne a le droit, sans qu'elle en subisse de préjudice, d'adresser des pétitions aux autorités » (art. 33, al. 1 Cst. féd.)*

*Merci de bien vouloir retourner ce formulaire signé à l'adresse suivante :
UDG-Thônex - Case postale 22 -1226 Thônex*



Le Président ouvre la discussion.

- M. Uehlinger informe qu'au préalable, le bureau doit se prononcer sur l'objet. Il existe quatre motifs qui sont :
 - le renvoi en commission,
 - le renvoi au conseil municipal,
 - l'ajournement
 - le classement.

Le bureau va donner son préavis puis le conseil municipal devra trancher sur un de ces quatre objets, conformément à l'article 40 du règlement du conseil municipal.

Le bureau propose de renvoyer la pétition au conseil municipal, à la majorité.

M. Calame entame une réflexion sur le fonds de cette pétition, munie de seulement 417 signatures, ce qui démontre que seuls quelques maigres thônésiens « n'en peuvent plus ». M. Calame relève que la pétition contient des propos mensongers. C'est le cas, par exemple, des propos tenus concernant Cologne. Un article de journal stipule qu'« après avoir interrogé près de 300 personnes et visionné 590 heures de vidéos, le procureur de Cologne, Ulrich Brenner, révèle dans une interview à *Die Welt* que plus de 60% des agressions n'étaient pas à caractère sexuel mais bien des vols et surtout que sur 58 agresseurs, 55 n'étaient pas des réfugiés. Ils sont pour la plupart des Algériens et des Marocains. Trois Allemands ont également participé. On ne dénombre que deux réfugiés Syriens et un Irakien ».

M. Calame propose à l'UDC de vérifier les faits avant de les annoncer. De plus, à l'abri de la protection civile des Trois-Chêne, ce ne sont pas 90 hommes célibataires mais 70 qui sont accueillis. Plusieurs sont encore en procédure et ne sont donc pas expulsables, contrairement à ce que soutient l'UDC. S'ils sont un jour expulsables, la question pourra être réexaminée.

Ensuite, l'UDC affirme que les nouveaux 400 réfugiés qu'il est prévu d'accueillir sur la parcelle de Belle-Ideé proviennent principalement d'Afghanistan, d'Irak, d'Erythrée et d'Afrique du Nord. Or, selon les premiers contacts de l'Hospice général avec la commune, il s'agit plutôt de familles syriennes et non pas d'hommes célibataires venant de ces pays. De plus, en Erythrée, les conditions actuelles militaires, sanitaires et humanitaires font qu'il s'agit de véritables réfugiés de guerre et non économiques. Il existe actuellement une extermination étatique dans ce pays. De fait, ces personnes ont leur place en Europe et en Suisse. N'en déplaise à l'UDC, une protection leur est dû conformément aux traités internationaux que la Suisse a signés. Pour toutes les raisons mentionnées, M. Calame souhaite que cette pétition retourne où elle le mérite, soit à la poubelle.

M. Wünsche a pu remarquer, après avoir discuté avec plusieurs Thônésiens, que les épouses, les enfants et les filles n'ont pas peur de l'arrivée des migrants, contrairement à ce que sous-entend l'UDC. M. Wünsche estime aussi que l'UDC manie étrangement les chiffres et les statistiques. Il se demande où peut être trouvée l'information que des raisons économiques sont la principale cause de l'arrivée des migrants. M. Wünsche n'a pas les mêmes études sous les yeux. Finalement, il regrette l'amalgame douteux qui est opéré entre migrants et criminels. Il rejoint M. Calame et souhaite classer cette pétition de suite.



M. Knörr rappelle que le vote de ce soir porte uniquement sur le fait de savoir ce qu'il adviendra de la pétition. Il ne s'agit pas d'une discussion sur le fonds. Il lit ensuite une déclaration de l'UDC-Thônex :

Voici donc une pétition dont le parcours fut homérique, combien de tonnes d'incompétence et de mauvaise foi n'a-t-on pas déversés sur son chemin pour tenter de lui barrer le passage.

Alors qu'au sens du droit un simple morceau de nappe en papier déchiré à la hâte avec la mention : « pétition », avec une simple revendication manuscrite, le pédigrée de son auteur, sa signature, le tout jeté dans une enveloppe sur laquelle figure comme adresse « Thônex Mairie » serait au sens du droit parfaitement recevable. Une action citoyenne la plus élémentaire, un droit même que nos voisins vivant sous le joug de l'Union européenne possèdent.

C'était sans compter le pouvoir de négation d'une couleur politique que la démocratie directe révulse et dont la capacité de nuisance est multipliée par la naïveté de son grand allié qui n'a pas encore réalisé « qu'on lui dansait sur le ventre ».

Ce soir, avant que ce parti qui se place au centre de l'échiquier politique comme la girouette se place au centre du clocher afin de pouvoir s'accaparer le travail, les réussites et victoires des deux camps nous propose un jumelage avec la Corée du Nord, il n'est que temps de lui rappeler que même s'il se cache le visage dans les mains, le problème ne disparaîtra pas !

Alors, ce soir, votez pour l'envoi de cette pétition au conseil administratif !

M. Rufener pense qu'il faut réfléchir un minimum au contexte de cette pétition. La situation mondiale est difficile et des conflits et des guerres secouent le globe aujourd'hui. L'Ethiopie connaît la pire sécheresse des trois dernières décennies et l'Erythrée vit une situation épouvantable. En tout état de cause, l'Union européenne et l'Europe de manière générale se retrouve confrontées à une augmentation légitime du nombre de réfugiés. C'est un devoir moral et légal de les accueillir. La commune de Thônex est bien entendu concernée au premier chef, comme d'autres communes. M. Rufener estime qu'en sus des discussions, il est important de faire confiance au conseil administratif, qui amènera des propositions concrètes, des présentations claires et des informations véridiques. M. Rufener ne reviendra pas sur les amalgames erronés qui consistaient premièrement à dire que les requérants étaient déboutés de l'asile et qui concernait deuxièmement les propos tenus quant à l'origine, la composition et les raisons de départ des personnes qui arriveront potentiellement à Thônex. Il pense qu'une discussion concernant la pétition doit avoir lieu. Il ne trouve pas cohérent de la renvoyer au conseil administratif. Vu les éléments en présence, il est évident que la gauche thônésienne classera cette pétition mensongère et qui ne résout rien.

- M. Uehlinger souhaite commenter l'incompétence relevée par M. Knörr dans son intervention. Le conseil administratif a tenté de corriger une erreur et pas une incompétence. Certains documents ont en plus été reçus le lundi matin alors même que l'échéance est fixée au vendredi soir. Une certaine incompétence incombe donc à l'UDC. Les documents auraient pu être totalement refusés et l'UDC aurait dû attendre le prochain conseil municipal. M. Uehlinger relève donc que personne n'est irréprochable. Il ajoute que le conseil administratif n'est pas un service de la poste. En effet, il est demandé dans la pétition que cette dernière soit envoyée au Conseil d'Etat. L'UDC aurait pu le faire directement.



M. Knörr rappelle que le but n'était pas d'atteindre le Conseil d'Etat et que la résolution n'a rien à voir avec la pétition.

- M. Uehlinger précise qu'il parle du libellé original du texte, même si ce dernier a été classé. Une pétition doit être envoyée à la personne compétente. La pétition en question a des connotations cantonales et aurait du être envoyée directement à M. Poggia, qui est compétent.

M. Mayor souhaite donner quelques chiffres aux commissaires. Dans le long terme, il est évident que les réfugiés auront un coût sur le plan social. Genève est un des cantons qui connaît le plus fort taux de chômage. Sur Facebook, un statisticien a précisé qu'un réfugié en Allemagne pourrait coûter à long terme 450'000 Euros. Les chiffres 2015-2016 de la Banque UBS stipulent que Genève a une population d'environ 477'3000 habitants, ce qui correspond à 5,79% de la population suisse qui s'élève à 8'236'600 habitants. La surface du canton de Genève est de 282 km², ce qui correspond à 0,68% de la surface suisse qui est de 41'285 km². Genève est donc un petit canton. La dette dans le canton de Genève est de CHF 17'496'000'000.-. La dette suisse des communes et des cantons est de CHF 61'088'000.-. Genève participe donc à la dette à hauteur de 28,64%, ce qui est énorme.

M. Mayor pense que ce n'est pas le moment rigoler car Genève risque d'être mise sous tutelle de la Confédération. Il se demande ironiquement si cela ne serait pas bénéfique. Le Canton de Vaud compte 761'200 habitants et a une dette de CHF 3'362'000'000.-, ce qui représente CHF 4'416.- par habitant. La densité d'habitants du canton de Genève est de 1.693 par km². Le canton est la deuxième ville la plus dense après Bâle-Ville, qui a une densité de 5.149 habitants par km². M. Mayor conclut donc que Genève a une dette catastrophique et qu'il faut y réfléchir.

M. Houman ne va pas revenir sur les formules, raccourcis et stéréotypes véhiculés par la pétition qui n'a sans doute d'autre objectif politique que d'éveiller chez les concitoyens des instincts qui ne sont pas les plus nobles. Selon lui, le message exprimé par les pétitionnaires montre leur inquiétude, qui doit être entendue. Le groupe PLR sera attentif à cette inquiétude et fera tout pour rassurer la population, qui a le droit d'avoir peur. Cependant, le PLR s'est toujours illustré par ses valeurs de solidarité et de responsabilité. Dès lors, quand le Conseil d'Etat demande d'héberger quelques dizaines de requérants d'asile, cela doit être fait, en encourageant cependant le Conseil d'Etat et le conseil administratif à prendre toutes les mesures pour veiller à la sécurité et la protection des habitants de Thônex. Le PLR soutient donc les autorités cantonales et communales dans leur volonté d'accueillir les requérants d'asile de façon pacifique. C'est pourquoi, M. Houman invite son groupe politique et les commissaires à classer la pétition.

M. Knörr ajoute que, dans le règlement du conseil municipal, il est simplement stipulé qu'une pétition doit être traitée au conseil municipal qui suit sa réception. Aucun autre délai n'est donné pour son arrivée au bureau. M. Knörr pense qu'il faudrait ajouter une telle information dans le futur.

- M. Uehlinger rétorque qu'une pétition doit arriver préalablement au bureau pour qu'il puisse préavisier.



M. Zaugg entend ses collègues de la gauche, du PDC et du PLR. Il admet que les accords de Genève concernant les réfugiés ont été signés. Il pense cependant qu'il faut s'intéresser aux coûts que l'accueil de ces 400 réfugiés engendrerait au niveau de la commune. Les jeunes réfugiés sont en perdition, sans emploi et sans formation. Des cours de langue doivent être apportés ainsi qu'un hébergement et un accueil à l'école. M. Zaugg pense qu'un renvoi en commission ou au conseil administratif est judicieux car les conseillers municipaux n'ont aucun pouvoir concernant cela, contrairement au conseil administratif. Le conseil administratif pourrait notamment agir au niveau du lieu, qui n'est actuellement pas idéal. Des jeunes en perdition ne devraient pas être placés entre l'hôpital de Belle-Idée et la prison de Champ-Dollon. Des propriétaires de villas se trouvant dans cette zone sont également inquiets. Les signataires de la pétition ont peur et M. Zaugg propose de laisser le libre arbitre au conseil administratif, qui pourra prendre les devants afin que la présence des réfugiés ne soit pas imposée. Il s'agit d'un devoir de la part de la commune.

- M. le Maire rétorque que le conseil administratif n'a aucun pouvoir sur ce dossier puisque les terrains appartiennent à l'Etat. L'Etat peut donc y faire ce qu'il veut.

De plus, M. le Maire a lu des lettres en début de séance concernant les démarches entreprises auprès de l'Hospice général et du Conseil d'Etat pour régler la problématique du lieu. En effet, la première démarche du conseil administratif a été de faire déplacer le projet qui initialement était prévu contre les villas du chemin de Ladame et qui désormais est prévu du côté de la cafétéria. Concernant les problèmes financiers, les propositions de la commune ont également été lues en début de séance.

Cependant, aucune réponse positive n'a été donnée à ce jour. Dès lors, la commune est placée devant le fait accompli et ne pourra rien faire. Le conseil administratif n'a pas reçu M. Girod afin qu'il présente le projet définitif et a préféré attendre que les réponses aux questions soient fournies pour ce faire. Il s'agit cependant de la limite d'action du conseil administratif. Si aucun retour n'est donné, la commune devra assumer les coûts de la gestion des déchets et de la scolarisation.

M. Nicolet pense en effet que M. le Maire a répondu aux questions qui sont soulevées par la pétition, ce qui montre que le conseil administratif n'a pas attendu ladite pétition avant d'agir. M. Kilcher l'a prouvé dans un article paru dans la Tribune de Genève au mois de décembre. Cette pétition, au demeurant truffée de mensonges, doit être classée selon lui.

M. Da Silva pense également qu'il est clair que le conseil administratif n'a pas de pouvoir sur ce dossier et que le conseil municipal en a encore moins. Il propose cependant à ses collègues du MCG de s'adresser directement à Dieu, soit leur correspondant de premier choix au Conseil d'Etat qui n'est autre que M. Poggia, qui a les pleins pouvoirs et qui fait la sourde oreille au conseil administratif.

M. Stark ajoute que, compte tenu de la modification de dernière minute de l'ordre du jour, un document n'a pas été distribué. Il souhaite alors répondre à M. Calame. Il précise que sur les 417 signataires, 300 proviennent de la commune de Thônex.



Même si le chiffre ne paraît pas très conséquent, il s'agit tout de même d'une certaine partie de la population thônésienne. De plus, l'UDC aurait pu passer plus de temps à récolter des signatures, puisqu'une pétition n'a pas de délai. Le nombre de signataires aurait très certainement pu être beaucoup plus élevé. Malgré cela, il est nécessaire de constater la quantité de signataires Thônésiens. Les autres habitent Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Puplinge ou d'autres communes.

- M. Uehlinger précise que M. Stark aurait pu remercier le personnel de la commune qui a fait les vérifications de cette pétition au lieu de les qualifier d'incompétents. M. Uehlinger les remercie quant à lui du travail fourni afin que la pétition puisse être présentée.

M. Knörr rétorque que lorsqu'il parlait d'incompétence, il ne visait absolument pas l'administration qui a fait, comme à son habitude, un travail extraordinaire. M. Knörr, qui est bien placé pour se prononcer sur la compétence d'un service administratif, a toujours remercié M. Guex, M. Zeder et les autres collaborateurs de leur aide précieuse. La remarque était dirigée vers le fait qu'il ne faut jamais prendre quoi que ce soit pour acquis. Selon lui, la pétition était parfaitement recevable et le travail fourni par l'administration a été irréprochable.

M. le Président clôt la discussion.

suite aux débats la résolution suivante est votée :

r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- vu la pétition déposée le 28 février 2016 par l'UDC Thônex, ayant comme intitulé : « *Thônex n'en peut plus : non à l'arrivée massive de requérants d'asile* »,
- attendu que le texte de la pétition a été lue par le président du bureau lors de la séance du conseil municipal du 8 mars 2016,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De conclure au classement de la pétition intitulée : « *Thônex n'en peut plus : non à l'arrivée massive de requérants d'asile* »
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

au vote :

- par 18 voix pour et 7 voix contre, soit à la majorité, la pétition est classée



M. Knörr devait initialement quitter la séance à 22h00 mais est resté afin de faire face à ses opposants. Il quitte donc la séance à 22h36.

Le Président le remercie d'avoir prolongé sa présence.

11. Projet de motion déposé par l'UDC ayant comme intitulé : « Caran d'Ache : Fleuron de notre économie ». (MM-16-01)

M. Stark, signataire de la motion, donne lecture du projet :

La société Caran d'Ache est plus qu'un fleuron industriel à Genève, c'est presque une institution. Combien de générations d'écoliers ou de petits élèves n'ont pas tenu dans leurs mains, lors d'une récitation ou d'une dictée, un crayon, une plume et plus tard un stylo Caran d'Ache. Cette société est pour notre ville un atout tant industriel qu'économique. La voir quitter nos cieux pour d'autres horizons sans que nous envisagions de tout tenter pour la conserver sur notre territoire serait une grave erreur. Certes, il n'est pas pour demain, mais gouverner c'est prévoir. Il est donc impératif d'établir immédiatement des contacts, certes déjà commencés, avec la direction de cette société afin de dégager un compromis qui permettrait de conserver tout ou partie des activités de Caran d'Ache à Thônex.

L'UDC vous demande donc d'accueillir favorablement cette motion.

Exposé de motifs :

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux,

Le mercredi 24 février 2016, comme chaque année, les autorités de Thônex ont invité pour une soirée festive, l'ensemble des bénévoles qui ont participé à la vie communale.

Pendant cette soirée, Monsieur Philippe Decrey, Maire a pris la parole pour saluer l'assemblée. Il a profité de cette tribune pour informer les participants, que l'entreprise Caran d'Ache, que des générations d'écoliers thônésiens connaissent bien, allait quitter notre commune.

Dès la fin du discours de Monsieur Decrey, Maire, cette information a été âprement commentée, débattue, puis majoritairement regrettée.

Le conseil municipal de Thônex,
Sur proposition du Groupe UDC

Considérant que :

- La société Caran d'Ache est installée à Thônex depuis plusieurs décennies,
- Maintenir un maximum d'activités industrielles sur notre territoire est vital pour notre Ville,
- La société Caran d'Ache représente un fleuron technologique pourvoyeur d'emplois,



- Que face à l'urbanisation galopante nous devons préserver l'ensemble des zones d'activités tant artisanales qu'industrielles.

Le conseil municipal de Thônex,

d e m a n d e

1. Au conseil administratif de solliciter les représentants de la société Caran d'Ache afin d'établir un dialogue et connaître leurs intentions réelles; d'obtenir le maintien à Thônex de tout ou en partie des activités de la société Caran d'Ache.

La discussion est ouverte.

- M. le Maire répond à M. Stark que le conseil administratif n'a pas attendu la motion pour bouger, puisque, comme M. Stark l'a mentionné, le conseil administratif sait bel et bien prévoir. Les discussions sont déjà en cours depuis quelques temps avec Caran d'Ache. M. le Maire s'est permis de l'annoncer justement parce que le conseil administratif s'était déjà entretenu sur le sujet. Mme Hübscher est venue s'entretenir de manière franche avec M. le Maire et lui a confié que les bâtiments de Caran d'Ache étaient vétustes et nécessitaient de lourds travaux, ce qui lui demanderait un gros investissement. Mme Hübscher a donc cherché s'il y avait d'autres possibilités de s'installer.

De plus, il est difficile pour les transporteurs de venir à Thônex, ce qui est également un problème d'importance pour Caran d'Ache. En effet, la ville de Genève doit être traversée. Après réflexions, la maison Caran d'Ache a présenté les conclusions de son étude au conseil administratif. Il s'avère qu'il est moins coûteux pour l'entreprise de déménager que de rester sur le site.

Le conseil administratif ne sait cependant pas où l'entreprise compte aller et quels sont les aspects financiers précis. Mme Hübscher a également fait part au conseil administratif de son projet de valorisation du terrain. Il est en effet envisagé d'y construire environ 350 logements.

- M. le Maire rappelle cependant que le terrain est en zone artisanale et qu'un tel projet nécessite un déclassement de zone préalable. Il ajoute que la commune sera concernée par ce processus et qu'une décision devra être prise par les commissaires. Ensuite, le Grand Conseil devra légiférer concernant ce déclassement. M. le Maire souligne qu'il s'agit d'une perspective d'avenir et que le projet n'aboutira pas forcément, compte tenu du fait que Thônex est déjà en défaut d'entreprises par rapport à son nombre d'habitants. Le conseil administratif souhaiterait en effet garder des entreprises sur la commune afin d'avoir une marge financière. M. le Maire en conclut que le conseil administratif est en pleine discussion et s'occupe du problème. Il rappelle cependant que malgré son implication et celle du conseil municipal, la décision finale concernant le déclassement appartiendra au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Cela n'empêchera cependant pas le conseil administratif de suivre le dossier de près afin de trouver la meilleure solution pour Thônex. Les conseillers administratifs sont en effet très attentifs aux problématiques actuelles de construction de logements. Ils n'ont pas attendu la motion pour agir. M. le Maire conseille de classer la motion.



M. Calame fait une déclaration pour le PDC.

Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,

Franchement, Messieurs de l'UDC, êtes-vous à ce point naïfs pour croire que le conseil administratif attend, les bras croisés, que l'UDC les interpelle pour avoir des contacts réguliers avec les dirigeants de la Maison Caran d'Ache et en particulier pour la question qui nous concerne ce soir ?

Franchement !

Sinon, sur la forme, je m'étonne que le bureau de notre conseil municipal laisse inscrire ce texte à l'ordre du jour alors qu'il ne respecte pas les conditions de l'art. 31 du règlement. Mais il est vrai que nos deux signataires ne siègent autour de cette table que depuis près de 9 ans et qu'ils ne sont pas encore aguerris au fonctionnement de la motion, n'en déposant en moyenne que tous les 3 ou 4 ans.

Mais soyons magnanimes, pour une fois que l'UDC vient avec une proposition qui ne parle pas de sécurité, traitons la sur le fond.

Sur le fond, tiens, je suis en premier étonné de la léthargie profonde de ces dernières années de la part de l'UDC thônésienne. En effet, je n'ai vu aucune réaction de leur part lorsque le DIP s'est pendant quelques années fourni auprès d'un autre fournisseur extracantonal, ou lorsqu'il y a à peine deux ans, Caran d'Ache a dû mettre au chômage technique partiel ses collaborateurs ou plus récemment encore, après la fin du taux plancher de l'Euro, abandonné par la BNS, et donc des efforts financiers importants consentis pour maintenir un volume d'exportation suffisant pour permettre à ce fleuron de l'industrie de conserver ses parts de marché en Europe.

Quand Caran d'Ache doit faire face à de mauvaises nouvelles, personne ne réagit.

Or il est probable que les intentions de Caran d'Ache de déplacer sa production ailleurs sur le Canton ne soient pas étrangères à la situation économique précitée.

Mais, voyez-vous ce qui me surprend le plus, enfin tout compte fait, pas tant que cela, puisque les extrêmes se rejoignent de plus en plus souvent en politique, c'est cette intervention que les plus virulents marxistes-léninistes ne renieraient pas l'interventionnisme étatique dans le fonctionnement stratégique d'une société privée. Et dire qu'à Genève, l'UDC martèle depuis des années qu'elle est aussi le parti des entreprises... un coup de Jarnac pareil et toute une com' du « polit büro central blochérien » fout le camp. Sinon, il semblerait que l'intention de Caran d'Ache soit aussi motivée par des questions d'accessibilité pour les livraisons devant transiter par le centre-ville et ses bouchons faute d'accès aux autoroutes suisses. A cet effet, je ne peux qu'encourager notre UDC thônésienne à intervenir auprès de l'UDC cantonale pour qu'elle soutienne le OUI à la traversée du Lac, ce qui ne semble pas être le cas actuellement, et qui est le seul moyen pour désenclaver la région Arve-Lac et lui donner enfin un accès direct à la Suisse à laquelle elle est juridiquement rattachée depuis bientôt 200 ans.

Petite ironie de l'histoire, en 1992, l'UDC était dans le camp des plus virulents contre l'Espace économique européen, accord qui aurait permis aux camions de Caran d'Ache de prendre l'autoroute, sans formalités douanières, à Thônex-Vallard, de longer le Salève pour revenir en Suisse à Bardonnex pour arriver à l'échangeur du Vengeron en environ 30 minutes contre les 50 à 60 minutes actuelles quand tout va bien, en restant sur la Canton.



Oui, tout écolier genevois aime Caran d'Ache, oui nous aimons cette entreprise et ses produits et ne pouvons que regretter cette annonce de départ. Oui, nous sommes également tous attachés à une Ville de Thônex construite sur un modèle humain de saine répartition de divers types de logements, de commerces, d'activités culturelles et d'entreprises du secteur secondaire, et le départ d'une grande entreprise n'est pas une bonne nouvelle. Mais nous sommes convaincus que nos autorités feront un maximum, avec nos faibles moyens, pour permettre à Caran d'Ache de rester sur Thônex, mais soyons réalistes, nous n'avons ni les moyens institutionnels, ni financiers, pour faire infléchir une volonté stratégique d'une si brillante entreprise suisse. Quant à l'idée émise par le chef de groupe UDC dans les médias que Caran d'Ache pourrait par exemple garder l'administration à Thônex et ne délocaliser que la production ailleurs, même avec les moyens modernes d'internet, pour une PME, car oui Caran d'Ache n'est qu'une PME, agir sur deux sites différents espacés de quelque 10km c'est purement un non-sens économique et organisationnel.

Cette motion enfonce des portes grandes ouvertes, ne sert à rien et nous vous proposons donc de la refuser.

Néanmoins pour remercier les auteurs de cette motion, qui montrent leur attachement nostalgique à leurs coloriages d'enfant, j'ai le plaisir de leur offrir à chacun une jolie boîte de crayons Caran d'Ache.

- M. Kilcher relève que, derrière la problématique Caran d'Ache, la région Arve-et-Lac souffre réellement de problèmes de connexion avec le réseau autoroutier suisse, comme cela a été relevé par M. Calame. Une traversée de la rade ou du lac aurait pu contribuer à aider la région à se développer.

M. Kilcher le mentionne car le prochain défi est la fermeture de la douane commerciale de Thônex-Vallard, qui aura un impact pour les camions de livraisons qui dédouanaient en France et qui amenaient du matériel dans la région de Thônex. A l'avenir, ces camions devront passer par la douane de Bardonnex afin d'emprunter les axes cantonaux pour rejoindre la région Arve-et-Lac. Selon M. Kilcher, il faut se demander comment il serait possible qu'Arve-et-Lac maintienne à moyen terme son artisanat et son industrie.

La motion de ce soir, bien qu'elle semble déplacée puisqu'elle concerne des acteurs privés, permet de relever que les entreprises sont pénalisées en s'installant dans la région Arve-et-Lac. A moyen terme, les sites industriels ou les grands sites commerciaux pourraient se transformer en sites de logements, ce qui n'est pas dans l'intérêt de la commune. M. Kilcher n'est pas favorable à ce que la région se transforme en *garden state*, qui ne comprend que des logements et des écoles mais qui ne propose pas d'emplois.

- M. Uehlinger pense que la motion agite beaucoup d'air et fait des préjudices à Caran d'Ache, qui doit alors lutter contre la désinformation, et n'induit pas des discussions constructives. M. Uehlinger souhaite alors que l'information soit verrouillée, car il ne tolère pas que des chiffres financiers erronés sortent dans les médias. Les chiffres ne sont en effet de la possession que de certaines personnes de la commune, du canton et de Caran d'Ache. Pour des questions de sérénité, M. Uehlinger ne souhaite plus communiquer sur ce sujet durant un certain temps. Il s'arrangera avec Mme Hübscher pour que seules des remarques brèves de la part de Caran d'Ache soit faite. Il rappelle que seule l'entreprise Caran d'Ache est réellement concernée.



En tant que PLR, il ne cautionne pas l'ingérence dans le domaine privé et n'aimerait pas qu'on lui dicte sa conduite s'il était patron de PME. De son côté, Mme Hübscher ouvre volontiers des discussions avec les communes. Elle écoute d'ailleurs davantage la commune que le canton puisqu'elle s'est rendue compte des limites du canton dans ses prérogatives et ses pré-renseignements. M. Uehlinger remercie Mme Hübscher par ce biais. Il propose également un classement de la motion.

M. Germann trouve que la motion a le mérite de s'interroger sur les incidences qu'aurait sur Thônex un probable départ des principales entreprises de la commune. Des incidences négatives sont à craindre compte tenu de l'importance de l'entreprise en cause. M. Germann estime que si, comme l'a dit M. Uehlinger, les chiffres relayés par les médias sont faux, le conseil administratif devrait donner des informations précises aux conseillers municipaux quant aux incidences de ce départ. En effet, même si Caran d'Ache est une entreprise privée qui possède son terrain, son départ impliquerait les pouvoirs publics, notamment pour des questions de zones et de projets urbanistiques. Selon M. Germann, les conseillers municipaux ont besoin de réponses à certaines interrogations afin de pouvoir faire des propositions de mesures compensatrices tant au niveau financier qu'urbanistique.

M. Germann souhaiterait connaître les pertes engendrées par le départ de Caran d'Ache au niveau de la taxe professionnelle et des centimes additionnels encaissés par la commune pour les employés de Caran d'Ache domiciliés sur la commune. Il se demande également quel est le nombre d'emplois concernés par ce départ et combien d'employés vivent actuellement sur la commune. Il serait également intéressé par le statut actuel de la zone et par les possibilités de développement de cette zone dans le futur. En effet, il se demande si le terrain sera conservé ou repris rapidement par des investisseurs privés. Finalement, il se questionne sur la nécessité de procéder à un assainissement du sol. M. Germann relève donc que de nombreuses questions intéressent le conseil municipal. Selon lui, si un projet de construction de 350 logements devait aboutir, il serait nécessaire de veiller à ce que la commune ait suffisamment de places et de ressources pour offrir les infrastructures nécessaires aux nouveaux habitants, notamment concernant les écoles, les pompiers et les espaces verts. En conclusion, M. Germann propose de renvoyer cet objet en commissions des finances et de l'urbanisme afin que les conseillers municipaux obtiennent les réponses souhaitées.

- M. Uehlinger pense qu'il est nécessaire d'attendre des projets concrets avant de s'interroger sur l'urbanisme. Les commissaires seront informés en temps voulu afin que des informations erronées ne soient pas divulguées. M. Uehlinger remarque que M. Germann a évoqué des pertes financières importantes alors même qu'il n'a pas connaissance des chiffres. De plus, ces chiffres ne seront pas communiqués puisque M. Uehlinger est soumis au secret fiscal. Les commissaires disposent des chiffres dans leur globalité. La rentrée de la taxe professionnelle se monte à CHF 1'585'000.- pour 2015 et l'imposition des personnes morales se chiffre à CHF 2'200'000.-. Ce sont les seules informations qui seront communiquées.



M. Houman fait une déclaration pour le groupe PLR concernant le projet de motion « Caran d'Ache : Fleuron de notre économie »

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe PLR s'est toujours battu pour attirer sur le territoire communal des entreprises d'excellence. Caran d'Ache en fait évidemment partie et nous sommes fortement attachés – de même que l'ensemble de la population thônésienne - à sa présence sur notre Commune, qui rejaillit positivement sur l'image de Thônex.

Au regard des explications qui nous ont été données à l'instant par Messieurs les Conseillers administratifs, il ne nous semble pas opportun d'entrer en matière sur ce projet de motion.

Nous avons confiance en la capacité et en la volonté du conseil administratif de défendre l'économie locale thônésienne et sommes persuadés qu'une issue positive – tant en matière de ressources fiscales que de maintien de l'emploi - sera trouvée pour Thônex.

Le groupe PLR soutiendra donc le classement de ce projet de motion en refusant l'entrée en matière et vous invite à en faire autant.

M. Stark relève que la motion a en tout cas permis d'avoir des explications importantes de la part du conseil administratif, qu'il remercie. Il remercie également M. Calame d'avoir pris le temps de rédiger son intervention qui était pertinente. Cependant, il rappelle qu'il s'agit d'une motion et non d'une pétition et que, dès lors, le bureau ne doit pas donner de préavis favorable ou défavorable. La motion doit de toute façon être mise à l'ordre du jour.

M. Calame souhaiterait revenir sur la proposition de M. Germann de renvoyer l'objet en commission de l'urbanisme. A titre professionnel, M. Calame peut affirmer que de nombreux mois d'études stratégiques, d'urbanisme, de construction et de financement seront nécessaire pour aboutir à une première version du projet. De plus, une procédure de déclassement au niveau cantonal dure entre une et deux années, selon la rapidité du Grand Conseil sur le dossier. Ensuite, un PLQ sera nécessaire. Cela prendra 2 ans avant qu'il n'entre en vigueur. En sus, il faut également obtenir des autorisations de construire. Il est donc prématuré de parler d'urbanisme sur cette parcelle, d'autant plus que Caran d'Ache n'a pas encore choisi de projet définitif. Le renvoi en commission à ce stade est donc inutile. M. Calame propose à M. Germann de retirer sa proposition.

M. Germann préfère qu'il y ait un vote sur le renvoi en commission.

Le Président précise dès lors qu'il est nécessaire de proposer un amendement. En effet, trois options se présentent aux commissaires. Ils peuvent accepter la motion, la refuser ou l'amender.

M. Germann souhaite que l'amendement consiste à indiquer un renvoi de cette motion en commission pour examen.



Le Président rappelle que la motion demande au conseil administratif de solliciter les représentants de Caran d'Ache. Si M. Germann souhaite qu'il en aille différemment, il doit proposer un amendement. Si la motion est acceptée, le conseil administratif devra agir dans les six mois.

Selon M. Germann, si on précise que cette motion est renvoyée en commission, celle-ci devra l'étudier plus en détail après avoir obtenu plus d'informations. M. Germann pense qu'il est important de donner suite à la motion en demandant au conseil administratif de poursuivre les négociations avec Caran d'Ache, étant précisé que ce sera surtout l'occasion d'obtenir les informations supplémentaires.

Le Président souligne que cela ne fonctionne pas comme cela. Un réel amendement doit être proposé.

M. Calame avait précisé dans sa première intervention que la motion n'était pas en règle selon le règlement du conseil municipal, ce qui est confirmé par la problématique qu'a M. Germann pour proposer un amendement. Une motion, d'après les statuts du règlement du conseil municipal, doit donner un mandat d'étude soit à une commission, soit au conseil administratif. Or, M. Calame ne voit pas comment un mandat d'étude pourrait être fait par une commission concernant le départ de Caran d'Ache. Il ne voit pas non plus comment le conseil municipal pourrait se prononcer sur un renvoi en commission pour procéder à une étude. Il faudrait trouver une formulation qui donne un mandat d'étude, ce qui n'est pas possible.

Mme Giacobino trouve que, puisqu'il n'y a aucun projet concret, il serait inutile d'organiser une commission de l'urbanisme sur ce sujet.

Le Président relève qu'il n'y a pas de proposition d'amendement. Il procède au vote.

au vote :

– *la motion est refusée par 19 voix contre, 1 voix pour et 4 abstentions*

12. Propositions du conseil administratif

Au nom de conseil administratif, M. le Maire annonce qu'il n'y a aucune proposition.

13. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, maire, donne lecture des réponses aux questions écrites déposées lors de la séance du 15 décembre 2015 par :

13.1. Mme Marta Macchiavelli et M. Adrien Rufener concernant : « l'hébergement en abri de la protection civile de réfugiés »

Les personnes actuellement dans l'abri de protection civile cantonal des Trois-Chêne sont toutes célibataires et en attente d'une décision.



Comme certainement lu dans la presse, d'autres migrants sont prévus par l'Etat sur le site de Belle-Ideé.

Notre commune n'a pas initié ce projet. En effet, suite à la vague d'arrivées massives de migrants en Suisse, le Conseil d'Etat a retenu 4 lieux sur 18 étudiés sur le canton, et notre Commune a été retenue pour implanter une structure d'hébergement d'urgence provisoire pour y loger 380 migrants, dont 120 enfants.

Les implications pour la commune seront :

- la gestion des déchets,
- l'accueil des enfants dans les écoles communales et les restaurants scolaires.

Car pour cela, aucune subvention ne sera versée, ni cantonale, ni fédérale.

Pour des questions d'équité entre communes, le conseil administratif a suggéré, par courrier du 22 décembre 2015 à l'Hospice général, la création d'un fonds de développement de l'intégration reversé aux communes qui participent aux projets d'accueil des migrants imposés par l'Etat, ce courrier a fait l'objet d'une réponse lacunaire qui, à ce jour, ne nous satisfait pas.

Par ailleurs, le conseil administratif a demandé une nouvelle implantation de ces structures d'accueil, moins proche de la zone initialement choisie, soit en face des villas sises chemin Ladame.

Enfin, par courrier du 23 décembre 2015, M. Christophe Girod, directeur de l'Hospice général, a informé le conseil administratif que l'institution a récemment loué une maison sise route de Malagnou 200 pouvant accueillir jusqu'à 38 femmes seules, à partir de mars 2016.

Au vu des éléments précédents, l'effort de notre commune en matière d'accueil de migrants est donc déjà considérable.

13.2. M. Adrien Rufener concernant : « les jobs d'été que propose notre ville aux jeunes »

Nous acceptons les inscriptions uniquement pour les services extérieurs (espaces verts et routes) sauf si un service a une demande spécifique concernant un travail administratif pouvant être confié à un jeune sans expérience.

En 2013, 38 jeunes ont postulé, en 2014 : 36, en 2015 : 39, soit une quarantaine en moyenne par année.

En général, entre 15 et 20 jeunes bénéficient chaque année d'un job d'été. Afin de satisfaire le plus grand nombre de demandeurs, nous proposons des jobs de 2 semaines et non plus d'un mois complet comme cela se faisait il y a quelques années. Les critères de sélection et d'attribution dépendent des besoins des services concernés ainsi que du lieu de domicile du jeune, les jeunes habitant la commune étant prioritaires.



Il est à relever qu'un jeune ne peut profiter de cette opportunité que pendant 2 ans, sauf rare exception où l'expérience passée peut nous être utile.

Puis il est donné lecture de nouvelles questions écrites :

13.3. de M. Richard Stark, conseiller municipal, adressée au conseil administratif

1. Nous souhaiterions connaître à qui l'Hospice général a adressé la lettre concernant les éventuels futurs migrants qu'elle a prévu d'installer sur les terrains de l'Etat dans notre ville. A la mairie ou au conseil administratif ?
2. quelle catégorie de personne s'agit-il ?
3. Pouvez-vous préciser le nombre exact ?

13.4. de M. Adrien Rufener, conseil municipal, concernant : « les logements pour étudiants » :

Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Le manque de logements pour étudiant-e-s sur le canton est tragique pour nombre d'entre eux/elles. De plus, cette situation impacte négativement la renommée de Genève et de son Université par la baisse d'attractivité envers les étudiant-e-s internationaux-ales qu'elle engendre. Relativement à ce constat, l'Université de Genève innove ce semestre avec la mise sur pied du programme « 1h par m² »¹.

Le principe ? En contrepartie d'une chambre, un-e étudiant-e fournit différents services à son/sa logeur-euse. Un excellent moyen d'aider à combler le manque criant de logements étudiants ! C'est de plus un instrument efficace et cohérent de renforcement des liens intergénérationnels et de soutien à nos aîné-e-s.

1. Comment le conseil administratif entend-il faire la promotion de ce projet auprès de la population ?²
2. Dans la même optique, le conseil administratif recense-t-il des logements vides, même pour quelques mois, afin de les proposer avec contrat de confiance à la Ciguë ?³
3. Quels sont les autres projets menés par la commune pour offrir des logements aux étudiant-e-s genevois ?

Je remercie d'avance le conseil administratif pour sa réponse et son engagement futur pour les étudiant-e-s.

¹ Plus d'informations :
www.unige.ch/batiment/files/6514/5287/7808/lh_par_m2.pdf

² Lettre d'information, campagne d'affichage, présence sur le site internet, renseignements aux communier-ère-s intéressé-e-s sont notamment des moyens d'action envisageables

³ Coopérative de logement pour personnes en formation



14. Propositions individuelles et questions

14.1. Compétence d'événements de divertissement

M. Rufener rappelle qu'il avait déposé deux séances plus tôt une question écrite concernant la compétence d'événements de divertissement sur la LRDBHD. M. le Maire n'y a pas répondu.

Il est donc convenu que M. Rufener envoie à nouveau sa question. M. le Maire y répondra lors de la prochaine séance du conseil municipal.

14.2. Journée internationale des droit des femmes

M. Calame souhaite faire une déclaration personnelle.

Mesdames les conseillères municipales,

En ce 8 mars, journée internationale des droits des femmes je voudrais vous saluer et vous remercier pour votre engagement en politique. Vous n'êtes que le tiers de ce conseil municipal alors que vous représentez la moitié de la population thônésienne. C'est malheureusement conforme à l'air du temps en Suisse car la constitution vous donne juridiquement autant de chance que nous les hommes d'être candidates et élues à une tâche politique mais la société, ou devrais-je dire le comportement des êtres qui la composent, soit nous tous, qui dans les faits ne permet pas encore à chacune de se présenter en politique.

Je ne parle pas ici des commentaires sexistes encore trop nombreux comme par exemple sur les tenues vestimentaires de politiciennes, alors que personne n'oserait demander à Guy Parmelin le nombre de paires de chaussures qu'il possède, commentaires qui n'encouragent certes pas les femmes à se lancer. Mais c'est bien du mode de vie trop stéréotypé, travail d'homme contre travail de femme, dans notre fonctionnement de tous les jours qui retient une partie des femmes à faire de la politique. En gros, il faut soit être encore jeune et sans enfants ou à l'opposé avoir des enfants hors du sérail familial pour de nouveau avoir le temps de faire de la politique. Nous n'arriverons pas à une parité en politique sans changement radical des mentalités. Si les combats passés ont été utiles pour donner des droits aux femmes, il conviendrait peut être maintenant de passer à la phase suivante soit permettre aux hommes d'assumer pleinement et plus facilement les tâches encore trop souvent réalisées par les femmes et en particulier les mères.

Notre propre conseil municipal aurait pu donner un signe positif clair en faveur des femmes en décembre dernier en acceptant d'étudier un congé paternité pour les pères. Aussi bizarre que cela puisse paraître, donner un droit à des pères permet indirectement aux mères de se libérer, de se libérer des idées reçues que les femmes sont faites pour rester à la maison et les hommes défendre ces pauvres femmes chétives et fragiles, point de vue encore reçu dans toutes les boîtes aux lettres suisses lors de la dernière campagne fédérale où il fallait voter oui pour protéger nos femmes. Vous m'avez tous compris.

Mesdames, merci pour votre engagement, prenez encore plus de place et surtout, pour celles d'entre vous qui n'ont pas encore fait d'enfants, préparez votre avenir pour pouvoir continuer à participer à la vie politique de votre pays tout en étant mère de famille.



14.3. Etat de fait du dimanche 10 janvier à l'école du Bois-des-Arts

M. Zaugg demande à M. le Maire si des précisions peuvent être d'ores et déjà apportées concernant les faits qui se sont produits le dimanche 10 janvier sur le préau de l'école du Bois-des-Arts.

M. le Maire répond que ce déménagement a surpris tout le monde. Des discussions ont eu lieu au conseil administratif et ce dernier a finalement appris que Sonia Grimm louait un local au Bois-des-Arts et avait sorti son matériel pour faire du tri. Finalement, cela a rendu service au conseil administratif qui a demandé à connaître les modalités de location de cette salle et notamment son prix. Prochainement, le Conseil administration va décider si le loyer est adapté aux surfaces. Les conseillers municipaux seront informés dès qu'une décision aura été prise. M. le Maire précise que le bail sera peut être résilié ou que la salle sera relouée, mais probablement à un prix différent. Le conseil administratif s'interroge également sur la possibilité de mettre cette surface à disposition de plusieurs associations qui recherchent des locaux. Une fois la décision prise, les conseillers municipaux seront informés.

14.4. Carte de légitimation

M. Stark informe avoir discuté avec plusieurs conseillers municipaux qui souhaitaient tout comme lui que la carte de légitimation des conseillers municipaux soit réintroduite. Cela permet entre autres d'intervenir dans certaines situations, sans pour autant faire le travail de la police. Il ne demande pas de positionnement maintenant.

M. le Maire répond que la carte n'a aucune validité.

14.5. Ordre du jour du bureau

M. Stark formule le vœu pieu que l'ordre du jour du bureau ne soit pas divulgué aux partis représentés en son sein avant la séance. Selon lui, une fuite d'information a eu lieu lors de la dernière séance.

M. Arpidone répond que l'article 7 du règlement du conseil municipal stipule que le projet d'ordre du jour est transmis aux membres du bureau au moins 2 jours avant la réunion de celui-ci. La proposition de M. Stark est donc clairement illégale.

M. Stark rétorque que, jusqu'à preuve du contraire, l'ordre du jour n'a jamais été transmis deux jours avant la séance.

Le Président remarque que cela figure bel et bien au règlement et qu'il faudrait s'organiser pour respecter ce dernier à l'avenir.

14.6. Alternance concernant le contenu des agapes

M. Stark souhaiterait qu'une alternance concernant le contenu des agapes d'après séances du conseil municipal ou des commissions soit établie.



M. Uehlinger répond que les agapes d'après conseil municipal seront maintenues. Cependant, après discussion au sein du conseil administratif, il a été décidé de supprimer les agapes d'après commissions et de les remplacer par un verre d'amitié.

M. Stark estime que cela n'empêche pas de faire une alternance pour les agapes du conseil municipal.

14.7. Colloque « Quelques défis de la ville du futur »

Le Président informe les commissaires que le colloque « quelques défis de la ville du futur » se tiendra le vendredi 18 mars à Lausanne. MM. Daniel Brélaz, Patrick Aebischer et Gilles Marchand de la RTS seront présents et aborderont les thèmes de « la ville globale : quelques défis du futur », « défis technologiques : développement et apports de la science » et « la communication de demain : perspectives et enjeux pour le service public ». Le Président s'y rendra et il invite les commissaires à l'y rejoindre. Cela sera l'occasion de rencontrer M. Aebischer et M. Brélaz avant qu'ils ne quittent leurs fonctions.

14.8. Course du Coteau de Bernex

M. Uehlinger invite les jeunes et les commissaires qui se sentent concernés à s'entraîner d'ores et déjà pour la course du Coteau de Bernex. La date exacte n'est pas connue à ce jour.

La séance est levée à 23h27.

*

Le président

Le secrétaire intérim

M. Hans Rudolf Roth

M. Michel Zeder
secrétaire général adjoint